



LA FRANCE ASSOCIATIVE
EN MOUVEMENT

13^{ème} édition - Septembre 2015

Cécile BAZIN – Jacques MALET

Préface

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) participe, pour cette huitième année consécutive, au rapport sur La France associative en mouvement. Cette publication régulière en est à sa 13ème édition et elle a pris sa place parmi les informations les plus utiles aux acteurs du mouvement associatif et aux décideurs. Elle est diffusée au moment de la rentrée qui verra l'organisation de très nombreux forums présentant les associations dans les villes et les villages.

Le partenariat mis en place avec Recherches & Solidarités dans le domaine des associations et plus largement dans les secteurs relevant de l'économie sociale permet de progresser chaque année sur la connaissance du monde associatif et de l'économie sociale dans sa globalité, en ajoutant aux données du régime général celles du régime agricole centralisées par la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole (CCMSA).

Depuis de nombreuses années, l'ACOSS produit chaque trimestre une synthèse de l'évolution de l'emploi et de la masse salariale dans les entreprises du secteur concurrentiel relevant du régime général, à partir des informations présentes dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations sociales (BRC) adressés aux URSSAF. Des informations sectorielles sont présentes dans ces analyses, avec une identification spécifique du secteur des associations. Il en est de même dans la récente publication de l'ACOSS, relative à la masse salariale et l'emploi dans les régions (ACOSS STAT n°215), qui contient des éléments sur le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dans les associations.

De nombreux travaux complémentaires de fiabilisation des données et de comparaison des agrégats ont été menés par l'ACOSS dans le cadre du partenariat actif avec Recherches & Solidarités. Ce travail minutieux pour décrire un secteur essentiel de notre économie (un emploi privé sur dix) trouve sa traduction dans ce rapport annuel. Ainsi, au fil des ans, de nombreux progrès ont été réalisés dans la connaissance de l'emploi associatif : cette édition présente notamment des informations concernant le renouvellement des employeurs associatifs, d'une année sur l'autre, les différentes exonérations dont ils bénéficient (2,5 milliards d'euros en 2014), et les intentions d'embauche du secteur associatif qui attire et accueille plus particulièrement les plus de 55 ans.

Ce suivi très fin permet aux responsables du secteur associatif, ainsi qu'aux pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) de disposer d'informations très récentes. Elles s'avèrent précieuses, tout particulièrement au cours de cette période complexe.

C'est donc avec plaisir que l'ACOSS et les URSSAF s'inscrivent de façon très régulière dans ces rapports annuels. Ce partenariat, permet également une étude plus fine au niveau d'une région ou d'un département, au plus près de l'action de terrain. C'est ainsi que les panoramas concernant toutes les régions seront diffusés, au cours de l'automne. Cette série est d'ores et déjà complétée par une autre, présentant les nouvelles régions, selon le découpage qui sera en vigueur au 1er janvier 2016.

Alain GUBIAN

*Directeur des statistiques, des études
et de la prévision (DISEP) à l'ACOSS*

Sommaire

Préface d'Alain GUBIAN	2
Chapitre 1 – Les créations et l'état des lieux	7
1 – Au plan national	7
A – Observation sur une vingtaine d'années	7
B – L'objet des nouvelles associations	8
2 – La dynamique associative dans les départements.....	9
3 – Combien d'associations actives aujourd'hui ?	11
Chapitre II – L'emploi dans les associations	13
1 – Les chiffres clefs de l'année 2014	13
2 – L'emploi associatif en mouvement	14
3 – L'emploi associatif en trois dimensions	14
4 – Un emploi privé sur dix et une évolution plus favorable	15
5 – La part du secteur associatif dans les régions.....	16
A – A partir du découpage en vigueur jusqu'au 1 ^{er} janvier 2016.....	16
B – A partir du découpage prévu à compter du 1 ^{er} janvier 2016.....	17
6 – Les différentes activités du secteur associatif	18
A - Une répartition affinée par secteur d'activités	18
B - Une évolution contrastée	19
7 - résistance des employeurs et renouvellement régulier	20
A – Approche générale.....	20
B - Une observation selon la taille et le secteur.....	21
C - De nombreuses « résurgences ».....	22
8 – Accompagnement des associations	22
A – Exploration générale des exonérations de cotisations sociales	22
B - La situation en 2014.....	23
B - L'exonération dite Fillon	24
C – Les zones de revitalisation rurale	25
D – Les associations ne bénéficiant pas d'exonération	25
E – Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)	26
F – Les emplois d'avenir	26
9 – Le renouvellement des salariés.....	27
A – Les différents contrats de plus d'un mois.....	28
B – Le genre des nouveaux salariés	29
C – L'âge des nouveaux salariés	29
10 - Un ensemble non lucratif qui intègre les fondations	30

Chapitre 3 – Le moral des responsables associatifs	32
1 – Un précieux baromètre	32
2 – Le premier semestre 2015 à la loupe.....	32
A - La situation financière	32
B - La ressource humaine bénévole	33
C - La situation générale.....	34
D - Le pronostic pour la rentrée	35
E - Les projets envisagés	35
F - Les liens entre diagnostics et projets.....	36
G - La hiérarchie des sujets d'inquiétude.....	37
3 - Les relations avec les communes.....	39
A - La qualité des relations avec la commune.....	39
B – L'évolution des coopérations entre associations et communes.....	41
Annexes	42

L'essentiel

Cette 13^{ème} édition annuelle reprend fidèlement les trois composantes qui nous semblent donner une image intéressante de cette *France associative en mouvement* : une démographie qui prend en compte les nouveaux arrivants, toujours plus nombreux, un emploi associatif qui représente un enjeu économique et social majeur en ce moment, et un moral des responsables observé semestriellement, selon les différents secteurs et selon les différentes tailles d'associations.

Pour la troisième année consécutive, le nombre de créations d'associations a sensiblement augmenté : on est ainsi passé d'un peu plus de 65 000, au creux de la vague, au cours de l'année associative 2011-2012, à 75 000, au cours de cette dernière année 2014-2015. Avec, certes, des risques de concurrence, dans une période difficile, mais aussi comme le signe d'un élan solidaire qui peut être perçu comme un mode d'expression de la société civile en quête d'action.

Cette dynamique se décline dans presque tous les départements qui sont coloriés dans une carte de France. La ventilation des créations est présentée selon les différentes activités, avec près de la moitié des initiatives relevant d'une logique d'animation, qu'elle soit sportive, culturelle ou de loisirs. Une fourchette prudente du nombre d'associations actives est également présentée selon les différentes régions, en fonction du découpage actuel, mais aussi, par anticipation, en fonction de celui qui sera en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Parmi ces associations, nous pouvons indiquer, en coopération étroite avec l'ACOSS-URSSAF, pour le régime général, et la CCMSA, pour le régime agricole, qu'en 2014, plus de 165 000 (+ 0,2%) emploient environ 1 830 000 salariés (+ 0,8% soit 14 000 salariés de plus qu'en 2013), pour une masse salariale de près de 38 milliards d'euros (+ 2,1%). La variation du nombre des salariés est inégale, nettement positive pour le sport et le secteur médico-social, préoccupante dans le secteur culturel et dans l'aide à domicile. Le salaire moyen annuel a progressé de 1,3% en 2014, plus vite que l'inflation mesurée par l'INSEE à 0,5%.

L'emploi associatif représente un salarié privé sur dix, soit davantage que le secteur de la construction ou que celui du transport. Cette proportion varie fortement selon les régions, significativement plus importante en Auvergne, Basse Normandie, Franche Comté et Lorraine. Deux cartes de France illustrent ces écarts, respectivement construites selon le découpage actuel et selon le découpage régional à venir.

L'observation des mouvements de disparitions et d'apparitions d'employeurs, d'une année sur l'autre, montre que les premières sont en baisse régulière, et que le nombre des secondes augmente, ceci depuis trois années. Parmi les employeurs qui étaient présents en tant que tels en 2013 et 2014, près de 8% sont passés d'une strate de salariés vers une strate supérieure, d'une année sur l'autre, pendant que 4%, environ, évoluaient en sens inverse.

Une étude inédite a montré que les associations, représentant environ 8% des employeurs du secteur privé, ont bénéficié de 11% des montants des exonérations en 2014, soit environ 2,5 milliards d'euros. Ceci dans la mesure où nombre de dispositifs leur sont exclusivement ou principalement consacrés. Même si près de 30% des employeurs associatifs n'ont pas bénéficié d'une quelconque mesure, en 2014, contre 13% pour l'ensemble du secteur privé, il s'agit de très petites structures, car la proportion de la masse salariale concernée ne dépasse pas 3%, dans l'un et l'autre cas.

En outre, le dispositif du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a concerné 22% des associations qui emploient des salariés, en 2014, soit pratiquement toutes celles qui sont assujetties aux impôts commerciaux, condition nécessaire pour bénéficier d'un crédit d'impôt. On note, entre 2013 et 2014, une diminution de 6% de l'assiette correspondante, qui tranche avec l'augmentation de 1,2% pour l'ensemble du secteur privé.

L'observation des contrats de travail de plus d'un mois (CDD et CDI) montre que la proportion des seconds est passée de 31% en 2000 à 23% en 2014, assez nettement plus basse que pour l'ensemble du secteur privé (47%). L'ensemble de ces contrats sont majoritairement proposés à des femmes (65% en 2013 et 63% en 2014), contre une proportion de 46% dans l'ensemble du secteur privé. Autre spécificité : la proportion des contrats destinés à des plus de 55 ans est de 9,5% dans les associations, contre seulement 5,5% hors associations.

Dans une troisième partie de cette étude, le moral des responsables associatifs est mesuré, selon la 8^{ème} enquête semestrielle de Recherches & Solidarités, menée du 19 mai au 5 juin 2015, auprès d'un panel représentatif de 1.537 dirigeants, au regard des différents secteurs d'activité et des différentes tailles d'association, au regard de leur budget annuel et de leur nombre éventuel de salariés.

Par rapport à ce qu'ils ont vécu depuis début 2015, ils ne sont que 50% (- 2%) à se dire satisfaits de la situation financière de leur association, 47% (- 1%) de la situation au regard de leurs ressources bénévoles. Mais ils résistent et se battent, de telle sorte qu'ils sont 64% à estimer que la situation générale de leur association est satisfaisante, tout de même moins nombreux (57%) parmi les plus grandes associations dont le budget dépasse 500 000 euros et qui emploient des salariés. Dans une proportion de 6%, soit environ 80 000 associations concernées, ils estiment qu'elle est très difficile.

Pour la rentrée associative et la fin de l'année 2015, ils sont environ 50% à indiquer un pronostic relativement optimiste, sensiblement au même niveau qu'il y a un an, et 56% à envisager des projets nouveaux, selon une proportion qui faiblit depuis décembre 2013. Ce sont les plus grandes associations, tout particulièrement dans le secteur sanitaire et social, qui affichent le plus souvent des projets, pour répondre aux besoins toujours plus importants.

La hiérarchie des difficultés qu'éprouvent les responsables se modifie au fil des années : la situation financière préoccupe 52% des répondants (plus encore dans la culture), et ceci désormais dans la même proportion que pour ce qui concerne la ressource humaine bénévole (plus particulièrement dans le sport, les loisirs, la jeunesse et l'éducation populaire). Suivent, en corollaire, le renouvellement des dirigeants bénévoles (43%) et, montant régulièrement en puissance au fil des enquêtes, l'évolution des politiques publiques, plus particulièrement parmi les associations qui emploient des salariés, et en corrélation avec leur nombre.

Un peu plus d'un an après le renouvellement de la plupart des équipes municipales, la qualité et l'évolution des relations entre associations et communes méritaient une investigation. Parmi les répondants, l'équilibre se fait entre 10% estimant que ces relations se sont renforcées et 9% précisant qu'elles se sont dégradées, avec ces changements d'équipes.

D'une manière générale, 63% des responsables associatifs jugent positivement leurs relations avec l'échelon communal, mais cette moyenne cache des disparités importantes, entre le sport et les loisirs (70%), et le secteur culturel en retrait (59%). Et surtout une frustration que l'on sent sur bien des sujets, de la part des associations de taille moyenne (47%) : assez grandes pour dépendre d'enjeux extérieurs, mais pas assez pour bénéficier d'une autorité, d'une notoriété et de moyens suffisants.

Au cours des années écoulées, les relations concernant les sujets financiers se sont dégradées pour 27% des répondants, contre seulement 7% trouvant qu'elles se sont améliorées. De même, sur la question épineuse des simplifications administratives, 25% des responsables pointent une dégradation, contre seulement 6% constatant une amélioration. En revanche, le bilan s'équilibre, concernant l'identification d'un élu référent, avec 14% des dirigeants déçus et 13% constatant une amélioration. Et cet élu pourra se préoccuper des 22% des responsables des très petites associations regrettant que ces relations soient inexistantes, en dépit des attentes exprimées.

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes sur le secteur associatif notamment, avec une préoccupation de complémentarité utile par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org. R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

Chapitre 1 – Les créations et l'état des lieux

1 – AU PLAN NATIONAL

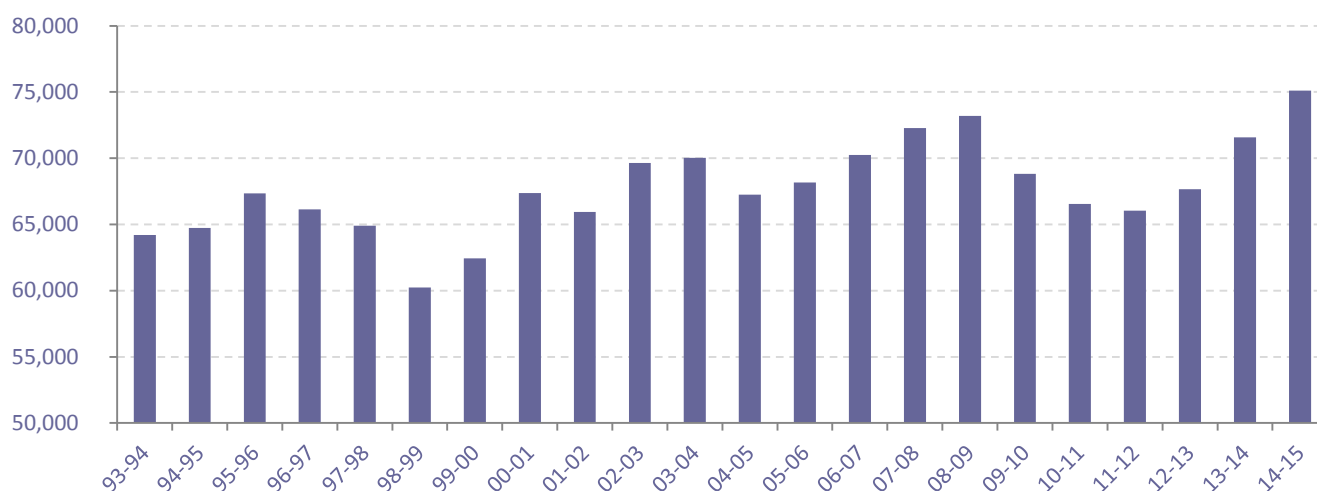
RAPPELS METHODOLOGIQUES :

- A l'exception des départements d'Alsace-Moselle¹, toutes les associations nouvelles font l'objet d'une parution au journal officiel². Ces annonces constituent notre source d'informations, en coopération avec les services du journal officiel et avec les trois préfetures concernées par le droit local, selon un suivi annuel des créations au niveau départemental, et ponctuellement au niveau infra départemental.
- Pour des raisons largement argumentées dans nos précédentes éditions, nous mesurons l'évolution annuelle des créations d'associations du début septembre³ à la fin du mois d'août. A la fois parce que cette période correspond au rythme de la vie associative elle-même, et pour éviter des biais très importants constatés et démontrés, lors de mesures à l'année civile.

A – OBSERVATION SUR UNE VINGTAINE D'ANNEES

Le graphique ci-dessous met en évidence des vagues successives de hausse et de retrait, au cours de cette période récente. De 1993-94 à 2001-02, la moyenne annuelle des créations est inférieure à 65.000. Elle est supérieure à 70.000 entre 2002-03 et 2008-09. Après ce pic de créations, les évolutions semblent plus rapides : à trois années de baisse succèdent trois années de croissance importante.

Graphique 1 : Evolution annuelle des créations d'associations



Source : Journal officiel et préfetures d'Alsace et Moselle. Traitement R & S.

L'année 2009-2010 met un terme à un élan de 5 années et ramène le nombre de créations sous la barre des 70.000 (68.819). Ce premier recul de 6% a été brutal. L'année 2010-2011 marque un deuxième recul, moins net mais significatif de 3,3%. La baisse se réduit encore l'année suivante, mais demeure (0,8%).

¹ Les associations ayant leur siège social dans les 3 départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont soumises à la loi de 1908 abrogée par la loi du 1er août 2003 (code civil local). Les dépôts et les modifications de statuts doivent être enregistrés auprès du greffe des associations du tribunal d'instance compétent. Nous remercions ici les services des trois préfetures avec lesquels nous coopérons annuellement.

² A partir des déclarations en préfeture, sous-préfeture ou à la direction départementale en charge de la vie associative.

³ C'est du reste le temps fort de rentrée dans de très nombreuses communes, avec l'organisation de forums associatifs.

Les premiers signes d'une reprise se manifestent en 2012-2013, avec une augmentation légère de 2,4% portant le nombre de créations à 67 651. En 2013-2014, elle est nettement plus affirmée, avec près de 4.000 créations de plus que l'année précédente : 71.573 exactement, soit 5,8% de plus en un an. L'augmentation reste importante en 2014-2015 (4,9%). Un nouveau record est franchi, avec 75 000 associations nouvelles enregistrées entre fin août 2014 et fin août 2015.

Au plan général, on peut craindre⁴ qu'un tel volume de créations chaque année crée des tensions entre les associations. Le risque est fort, en effet, d'une concurrence de plus en plus vive entre associations pour subvenir à des besoins croissants, dans une conjoncture de plus en plus difficile. Si ces tensions peuvent s'exercer dans différents domaines, on pense, en premier lieu, aux sources de financement public de plus en plus en question. On n'oublie pas non plus les ressources bénévoles, deuxième sujet de préoccupation des responsables d'associations⁵.

Cependant, au plan individuel, ce sursaut d'initiatives peut paraître assez inattendu dans une période – aux dires de beaucoup - marquée par le repli sur soi et la peur du lendemain. Au contraire, au même titre que l'augmentation du nombre de bénévoles et que les multiples initiatives solidaires prises ces dernières années, notamment avec l'appui du web, il pourrait traduire un élan de solidarités.

Les associations, faciles à créer et pouvant s'adapter à tous types de projets, peuvent en effet répondre aisément à la recherche de sens, d'action concrète et d'ancrage local exprimée par de plus en plus de Français. Cette augmentation du nombre d'associations témoignerait ainsi de leur capacité d'initiatives au travers de responsabilités associatives, le plus souvent dans l'intérêt général et parfois en réponse à des engagements politiques déçus.

Si ce regain d'intérêt pour le cadre associatif peut être perçu comme un mode d'expression de la société civile en quête d'action, n'écartons pas l'ambition de certains de préserver des intérêts particuliers, d'une part, et les initiatives individuelles intéressantes – que l'on ne peut pas dénombrer mais dont sont témoins les structures d'accompagnement de la vie associative – de la part de demandeurs d'emploi créant leur activité par le biais d'une association, d'autre part. Ces dernières sont d'autant nombreuses que la crise économique persiste.

B – L'OBJET DES NOUVELLES ASSOCIATIONS

PRECISIONS METHODOLOGIQUES :

Depuis avril 2007, les associations nouvellement créées sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés (plus de 250 au total). Avec des libellés plus précis et des thèmes nouveaux, ce classement permet d'identifier clairement certaines activités (préservation du patrimoine, cercles de réflexion, tourisme...).

La possibilité d'*inscriptions* multiples dans deux, voire trois thèmes ou sous-rubriques, permet, le cas échéant, d'identifier une même association selon plusieurs approches : une association de *recherche médicale* peut être repérée via le thème *santé* ou via le thème *recherche*. De même, un foyer rural agissant dans le secteur de la *culture*, des *loisirs* et de *l'éducation*, pourra apparaître dans chacun de ces trois domaines.

Du fait de ces *inscriptions* qui peuvent être multiples, le lecteur ne sera pas étonné de constater que le nombre d'*inscriptions* dépasse forcément le nombre des créations.

L'observation porte ici sur la période des 5 dernières années. Elle donne une image précise des objets des associations nouvelles, à partir de leur inscription selon les 29 thèmes principaux. Le tableau suivant se construit à partir de plus des 400.000 inscriptions enregistrées relatives aux 338 400 associations créées entre la rentrée 2010 et la rentrée 2015. Elles sont présentées en moyenne annuelle pour lisser les éventuelles variations d'une année sur l'autre.

⁴ « En réalité, le solde annuel des disparitions et des naissances d'associations est nettement moindre : environ 37 000 associations grossissent annuellement le stock d'associations vivantes et actives, soit un taux annuel de croissance du nombre d'associations de 4 %, supérieur au rythme de croissance de leurs ressources, qui fragilise les associations en les plaçant dans des situations de concurrence entre elles et avec le secteur privé ». Repères sur les associations en France – E. Archambault - V. Tchernonog – Le mouvement associatif – mars 2014.

⁵ Voir les résultats de l'enquête de mai-juin 2015 au chapitre 3.

Tableau 1 : Répartition des inscriptions au Journal officiel en moyenne annuelle au cours des 5 dernières années

Les 29 thèmes du Répertoire National des Associations	Nombre d'inscriptions en moyenne annuelle	Répartition en %
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	18 134	22,7%
Sports	12 102	15,2%
Clubs de loisirs	7 222	9,1%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	5 910	7,4%
Education, formation	4 770	6,0%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	3 726	4,7%
Action socio-culturelle	3 531	4,4%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	3 115	3,9%
Environnement, cadre de vie	2 768	3,5%
Santé	2 690	3,4%
Information, communication	1 791	2,2%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	1 692	2,1%
Interventions sociales	1 624	2,0%
Préservation du patrimoine	1 472	1,8%
Clubs, cercles de réflexion	1 378	1,7%
Activités politiques	1 241	1,6%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	1 136	1,4%
Activités religieuses	1 069	1,3%
Services familiaux, services aux personnes âgées	1 038	1,3%
Chasse, pêche	730	0,9%
Services et établissements médico-sociaux	504	0,6%
Domaines divers	487	0,6%
Recherche	440	0,6%
Conduite d'activités économiques	358	0,4%
Armée	291	0,4%
Tourisme	264	0,3%
Justice	118	0,1%
Logement	117	0,1%
Sécurité, protection civile	47	0,1%
TOTAL des inscriptions	79 763	100,0%

Source : Journal officiel, inscriptions de septembre 2010 à août 2015. Traitement R&S.

Plus de la moitié des inscriptions concernent ce que l'on peut appeler l'animation, qu'elle soit *culturelle* (22,7%), *sportive* dont chasse et pêche (15,2% + 0,9%), ou encore de *loisirs* sous les thèmes « *clubs de loisirs* », et « *action socioculturelle* » (9,1% + 4,4%).

On rappellera qu'elles peuvent être observées de façon plus détaillée encore, depuis 2007. A titre d'exemples, dans le sport, 37 disciplines différentes sont recensées aux côtés de *l'arbitrage, des associations multisports locales, scolaires ou en entreprise, de la gestion des équipements sportifs et de l'organisation de rencontres, des associations pour la promotion du sport et des activités de plein air*. Pour la culture, outre les différentes activités artistiques et culturelles, on trouve *la promotion de l'art et des artistes, les loisirs scientifiques et techniques, les langues, dialectes et patois et les arts de la rue*.

2 – LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE DANS LES DEPARTEMENTS

Cette carte de France situe chaque département quant à sa dynamique de création, au regard de sa population, c'est-à-dire au regard des besoins et des attentes de ses habitants. Les disparités géographiques sont nettes et la densité de créations est bien plus forte au sud de la France. Elles doivent être lues sans jugement de valeur et sans confondre « *dynamique de création d'associations* » et « *dynamisme du tissu associatif* ». Un nombre élevé de créations dans un département ou une augmentation du nombre des créations, peut en effet tout autant participer

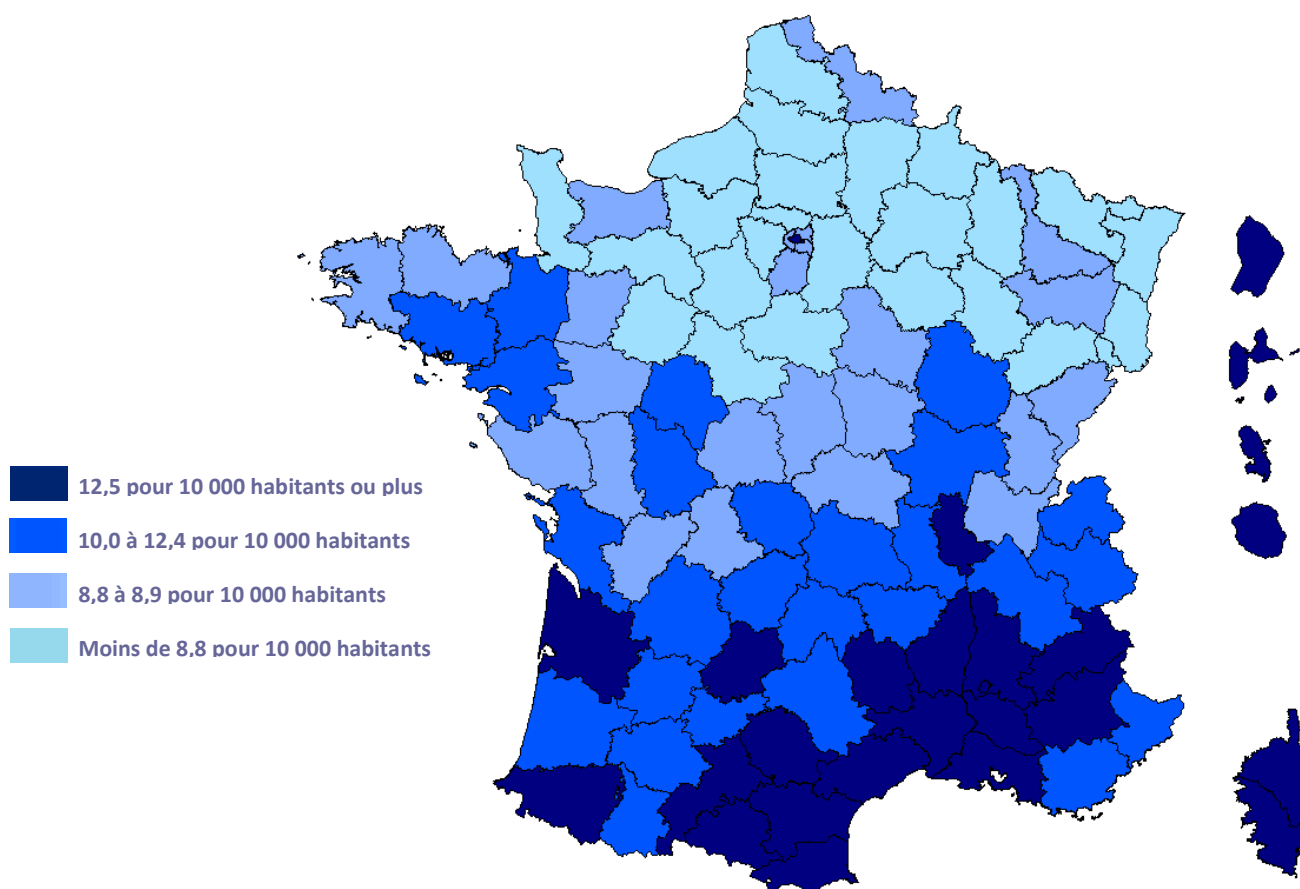
d'une vie associative intense que d'une sorte d'obsession de la part de ceux qui n'auraient de cesse de créer leur propre association, fut-elle ensuite en concurrence ou en doublon avec d'autres.

Il est également possible qu'une certaine fragilité associative, notamment en termes de gouvernance, conduise, ici ou là, à la nécessité d'un renouvellement, et donc à la création de nouvelles structures pour remplacer celles qui sont défailtantes.

PRECISIONS METHODOLOGIQUES :

Sur une période significative de 4 ans, le nombre moyen annuel de créations pour 10.000 habitants indique la dynamique de chaque département, au regard de sa population, c'est-à-dire au regard des besoins et des attentes de ses habitants. Ce ratio permet de classer les départements selon 4 groupes, autour d'une moyenne nationale de 10,7 associations nouvelles pour 1.000 habitants au cours de la période 2010-11 – 2014-15.

Densité de créations d'associations pour 10 000 habitants (moyenne nationale : 10,7 %)



On retrouve sur cette carte, les mêmes disparités que celles que nous observons depuis plusieurs années. Dans le premier groupe (plus de 12 créations pour 10.000 habitants en moyenne annuelle), figurent des départements situés dans le sud de la France et en outre-mer, auxquels s'ajoutent Paris en raison de son statut de capitale, ainsi que deux départements très urbanisés, le Rhône et la Gironde.

La plupart des départements du deuxième groupe, restent situés dans la moitié sud de la France, rejoints par le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, l'Indre-et-Loire, la Vienne, la Côte d'Or et la Saône-et-Loire. Dans les deux autres groupes, les départements sont tous situés dans la moitié nord de la France, dispersés d'ouest en est en passant par l'Île-de-France.

Au-delà de cette carte de France, arrêtons-nous sur les départements ayant connu les plus fortes évolutions au cours de ces 3 dernières années qui sont marquées par une augmentation des créations d'associations, au plan national.

Dans un tel contexte, aucun département n'a connu de réelle tendance à la baisse. En marge, la Moselle se distingue par des évolutions variables d'une année sur l'autre, et le Nord par une année 2012-2013 en net repli.

A leur côté, environ un quart des départements restent stables, et les trois quarts restants affichent une augmentation. Elle est légère pour une cinquantaine d'entre eux, marquée et répétée chaque année pour les autres, à savoir l'Aisne, l'Aude, le Cantal, la Charente-Maritime, les Côtes d'Armor, la Drôme, l'Essonne, le Gers, la Gironde, la Guadeloupe, la Guyane, l'Hérault, l'Isère, les Landes, la Meurthe-et-Moselle, le Pas de Calais, les Pyrénées-Atlantiques, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, la Seine-et-Marne, le Tarn, le Var et l'Yonne.

3 – COMBIEN D'ASSOCIATIONS ACTIVES AUJOURD'HUI ?

Personne ne peut le dire avec précision : tous les chercheurs en sont réduits à des estimations car on ne connaît que le flux d'entrée (les créations), et on ne connaît qu'une très faible part du flux de sortie (dissolutions, mises en sommeil...). Un consensus se fait aujourd'hui autour d'un nombre de l'ordre de 1,3 million d'associations en activité.

Pour notre part, depuis plusieurs années, nous procédons par estimation à partir de quatre critères complémentaires, parfaitement maîtrisés et mesurés :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national (à partir des publications au Journal officiel)
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement grâce à nos coopérations avec l'ACOSS-URSSAF et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement par le ministère
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport, d'après le nombre de créations d'associations sportives et l'évolution du nombre de clubs recensés chaque année par le ministère.
- Les références partagées avec Fédération Asso 1901

Ces estimations sont actualisées tous les trois ans pour tenir compte d'éventuelles évolutions. Elles sont réalisées à l'échelle des départements, permettant ainsi une estimation régionale, telle qu'elle est présentée dans le tableau suivant⁶.

Tableau 2 : Estimation du nombre d'associations en activités en région

Régions	Estimation du nombre d'associations en activités en région
Alsace	28 500 à 30 500
Aquitaine	63 000 à 67 000
Auvergne	28 000 à 31 000
Basse-Normandie	24 000 à 27 000
Bourgogne	30 000 à 34 000
Bretagne	61 000 à 66 000
Centre	45 000 à 49 000
Champagne-Ardenne	22 000 à 25 000
Corse	8 000 à 8 500
Franche-Comté	21 000 à 23 000
Haute-Normandie	27 000 à 30 000
Ile-de-France	190 000 à 210 000
Languedoc Roussillon	56 000 à 61 000
Limousin	15 000 à 17 000
Lorraine	34 000 à 38 000
Midi-Pyrénées	63 000 à 68 000
Nord Pas-de-Calais	64 000 à 69 000
Pays de Loire	64 000 à 69 000
Picardie	29 000 à 31 000

⁶ Ces estimations figurent dans les monographies Repères et chiffres clés sur les associations en régions réalisées en partenariat avec l'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts. En ligne sur www.recherches-solidarites.org et www.avise.org

Régions	Estimation du nombre d'associations en activités en région
Poitou-Charentes	35 000 à 39 000
Provence Alpes Côte d'Azur	100 000 à 115 000
Rhône-Alpes	118 000 à 130 000
Guadeloupe	6 500 à 7 500
Guyane	3 500 à 4 500
Martinique	6 500 à 7 500
Réunion	12 000 à 14 000
France entière	Environ 1 300 000

Il nous a semblé utile de présenter ces estimations selon le nouveau découpage régional qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Les réseaux associatifs, les collectivités locales et les services de l'Etat qui se préparent à cette nouvelle organisation, auront, à la lecture du tableau suivant, une idée de l'importance du tissu associatif sur chaque territoire.

Tableau 3 : Estimation du nombre d'associations en activités dans les nouvelles régions

Régions	Estimation du nombre d'associations en activités en région
Alsace - Champagne Ardennes - Lorraine	85 000 à 95 000
Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes	112 000 à 125 000
Auvergne – Rhône-Alpes	150 000 à 165 000
Bourgogne – Franche Comté	50 000 à 60 000
Bretagne	61 000 à 66 000
Centre – Val de Loire	45 000 à 49 000
Corse	8 000 à 9 000
Ile-de-France	190 000 à 210 000
Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées	120 000 à 130 000
Nord - Picardie	90 000 à 100 000
Normandie	50 000 à 58 000
Provence Alpes Côte d'Azur	100 000 à 115 000
Pays de la Loire	64 000 à 69 000
France entière	Environ 1 300 000

Derrière l'Ile-de-France qui concentre environ 15% du total national des associations, 4 régions sur 13 en accueillent plus de 100 000. Et selon ces mêmes estimations, le Nord et la Picardie réunies pourraient les rejoindre.

Par rapport à cette estimation prudente du nombre des associations, le chapitre suivant est consacré à celles qui emploient des salariés, et qui sont parfaitement identifiées et suivies, au fil des années.

Chapitre II – L’emploi dans les associations ⁷

Précisions méthodologiques :

Nous observons l’évolution de l’emploi dans les associations, dans le cadre d’un partenariat qui se développe depuis huit années, avec l’ACOSS-URSSAF, pour ce qui concerne le régime général, et la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), pour ce qui concerne le régime agricole. Cette évolution est présentée d’une manière détaillée, année après année, et sur un plan conjoncturel, trimestre après trimestre, après correction des variations saisonnières.

Il convient de rappeler ici que le suivi de l’emploi associatif fait aujourd’hui l’objet d’une convergence très satisfaisante, entre l’approche de l’INSEE (derniers chiffres publiés en juillet 2015, concernant l’année 2013) et la série des données présentées ici, à partir du travail mené avec l’ACOSS-URSSAF et la CCMSA. Avec une méthodologie légèrement différente (données au 31 décembre pour l’INSEE et moyenne des quatre trimestres pour l’ACOSS-URSSAF et la MSA, et périmètre très légèrement différent), on parvient à un écart désormais très limité (environ 0,2% pour ce qui concerne le nombre d’emplois).

De plus, grâce au travail réalisé depuis de nombreuses années avec l’équipe de l’ACOSS-URSSAF, mis à profit et prolongé en 2013 par la direction des statistiques d’entreprises (DSE) de l’INSEE, et notamment par l’équipe de Paul FRANCESCHI, chef de la division Services, la répartition par secteurs d’activités des emplois associatifs a été affinée.

1 – LES CHIFFRES CLEFS DE L’ANNEE 2014

Après une année 2011 particulièrement difficile pour le secteur, l’année 2012 avait présenté une stabilisation de l’emploi (+ 0,1%), par différence avec l’évolution négative de l’ensemble du secteur privé. L’année 2013 avait confirmé cette stabilisation (+ 0,2%). En 2014, l’emploi associatif affiche une hausse un peu plus nette, comme le montre le tableau récapitulatif suivant.

Tableau 1 – Présentation du secteur associatif en 2014 – Données arrondies

	Etablissements	Salariés	Masse salariale en K€
Régime général	158 719	1 738 213	36 036 288
Régime agricole	6 631	88 619	1 675 958
Total associations	165 350	1 826 832	37 712 247
Variation 2013-2014	0,5%	0,8%	2,1%

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement Recherches & Solidarités.

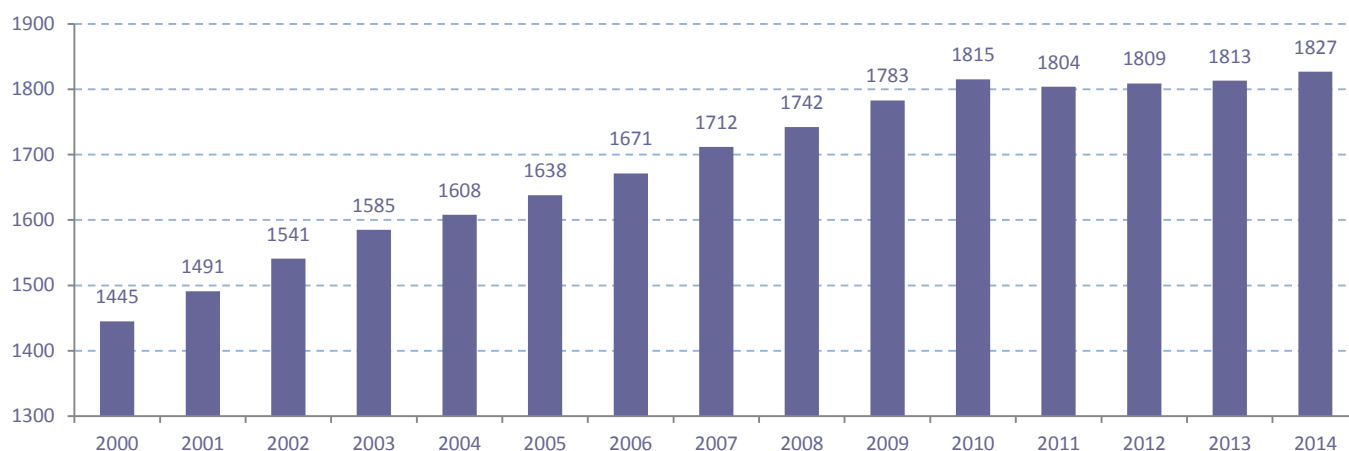
Les associations sous régime agricole représentent environ 4% du total des employeurs et près de 5% du nombre des salariés. Dans l’ensemble, le nombre d’établissements employeurs a augmenté (0,5%) après une baisse entre 2012 et 2013 (- 0,3%). Le nombre d’emplois a suivi le mouvement, avec une augmentation de 0,8%, soit 14.000 salariés de plus. La masse salariale est pareillement à la hausse en 2014 (2,1% contre 1,9% en 2013). Le nombre moyen des emplois est de 11 par association, et le salaire moyen annuel par personne est de 20.645 euros.

⁷ Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Emmanuelle WALRAET, Anne - Laure ZENNOU, Mihaela MOSU NASR, Mélanie BAZOGE, au titre de la direction des statistiques, des études et de la prévision (DISEP) de l’ACOSS, ainsi que Marc PARMENTIER et Guillaume PREVOSTAT, au titre de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

2- L'EMPLOI ASSOCIATIF EN MOUVEMENT

Pour une mise en perspective, le graphique suivant présente l'évolution du nombre de salariés associatifs sur une longue période.

Graphique 1 – Evolution du nombre de salariés dans les associations (en milliers)



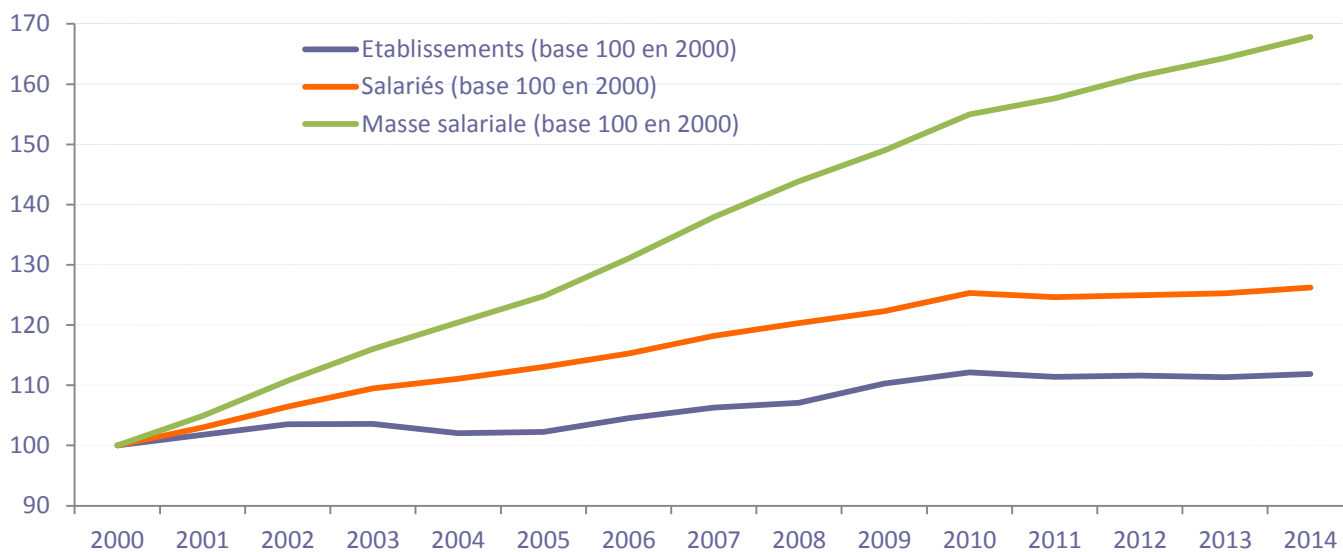
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Le secteur associatif avait gagné environ 370.000 salariés entre les années 2000 et 2010. Et pour la première fois, au cours de la période observée, il a été en recul de 0,6 % en 2011, avant de se stabiliser au cours des années 2012 et 2013. En 2014, l'emploi associatif amorce une légère reprise qui lui permet de dépasser son niveau le plus haut observé en 2010.

3 – L'EMPLOI ASSOCIATIF EN TROIS DIMENSIONS

Il est indispensable de suivre l'évolution de l'emploi, au moyen des trois critères principaux que sont le nombre d'établissements, le nombre d'emplois et la masse salariale distribuée. C'est l'objet du graphique suivant.

Graphique 2 – Evolution des trois critères relatifs à l'emploi associatif



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Depuis 2010, le nombre d'emplois associatifs a progressé régulièrement, de 25% environ. La masse salariale a également évolué régulièrement, de 55% en dix ans, passant de 22,5 milliards d'euros à près de 35 milliards en 2010.

Le nombre d'établissements employeurs a connu une évolution différente, faite d'un léger retrait en 2004 et d'un assez net renforcement en 2009 et 2010.

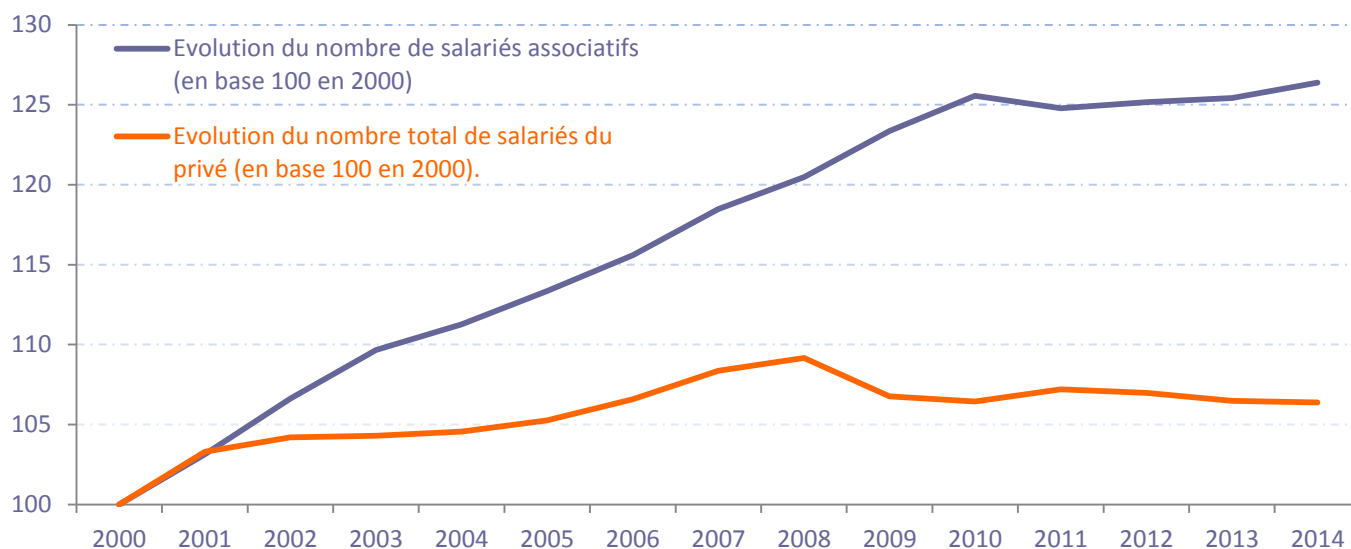
La rupture de 2011 s'est traduite de la même manière pour les trois critères, mais avec une intensité différente : une moindre augmentation concernant la masse salariale, un retrait suivi d'une stabilisation pour ce qui concerne l'emploi et le nombre des établissements employeurs.

Entre 2013 et 2014, les associations employeurs ont été plus nombreuses, se sont légèrement renforcées, du point de vue de leur nombre moyen de salariés. Par ailleurs, le temps de travail et les niveaux de qualification dans le secteur associatif n'ont pas globalement régressé, dans la mesure où le salaire moyen annuel est passé de 20 375 € à 20 645 €, soit une évolution de 1,3%, supérieure au taux d'inflation relevé par l'INSEE en 2014 (0,5%).

4 – UN EMPLOI PRIVE SUR DIX ET UNE EVOLUTION PLUS FAVORABLE

N'oublions pas que le secteur associatif représente, à lui seul, près d'un salarié privé sur dix, soit un peu plus que le secteur de la construction ou que celui des transports. Cette part n'a cessé d'augmenter, dans la mesure où les deux courbes d'évolution, relatives au secteur associatif et à l'ensemble du secteur privé, sont très différentes, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 3 – Evolution comparée de l'emploi dans les associations et dans l'ensemble du secteur privé



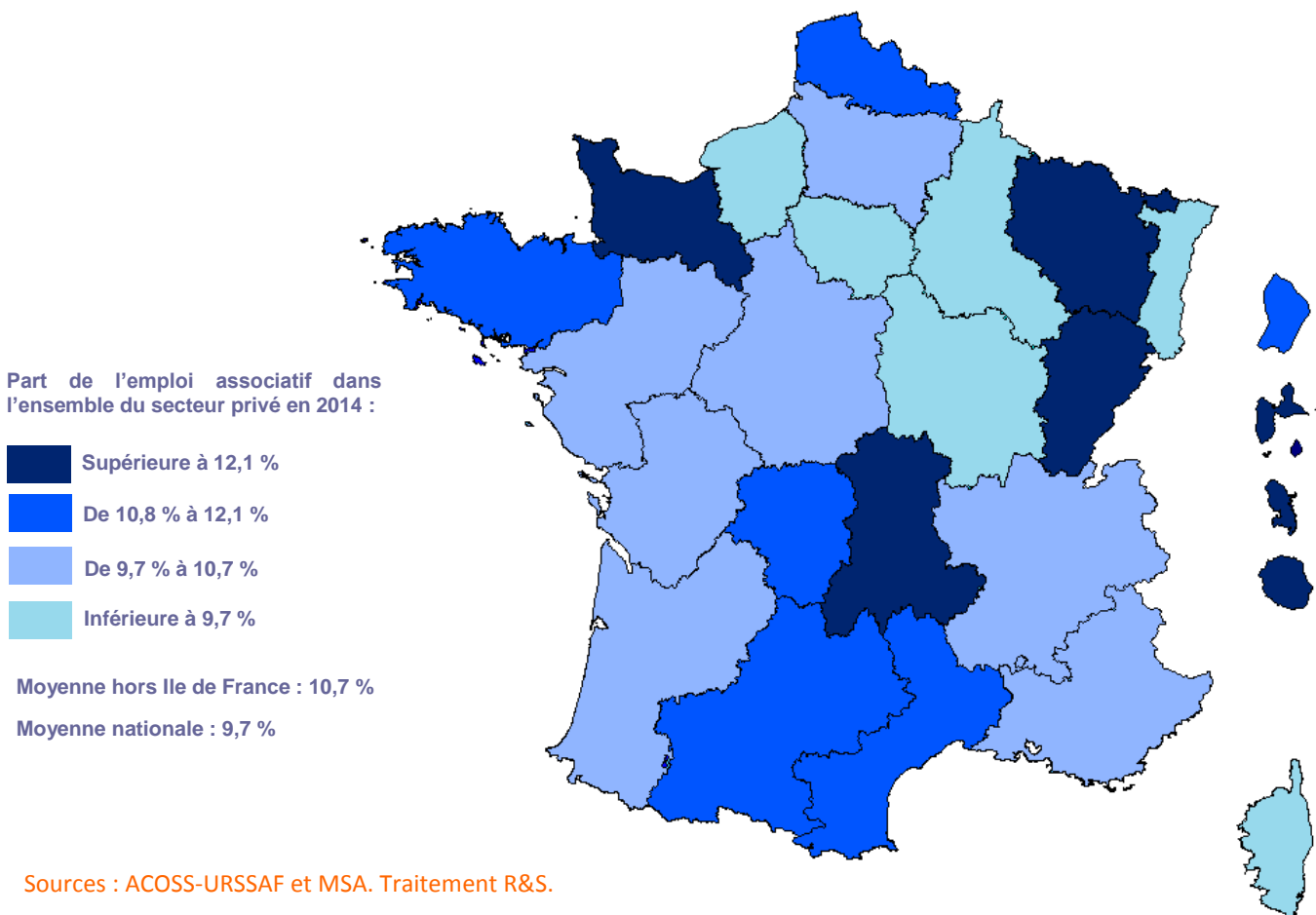
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

On observe nettement le décalage intervenu, entre le début de la crise qui a affecté l'ensemble de l'économie, au deuxième semestre 2008, et les premiers effets observés dans le secteur associatif, à partir du deuxième semestre 2010. La différence, au cours des dernières années, montre un léger redressement de l'emploi associatif, quand l'ensemble du secteur privé se rétracte légèrement.

5 – LA PART DU SECTEUR ASSOCIATIF DANS LES REGIONS

A – A PARTIR DU DECOUPAGE EN VIGUEUR JUSQU’AU 1^{ER} JANVIER 2016

Au cours de l’année 2014, le secteur associatif a représenté 9,7% de l’emploi privé, en moyenne nationale. Hors Ile-de-France, région atypique dans laquelle elle n’est que de 6,8%, cette moyenne est de 10,7%. Elle varie fortement selon les régions, comme le montre la carte suivante.



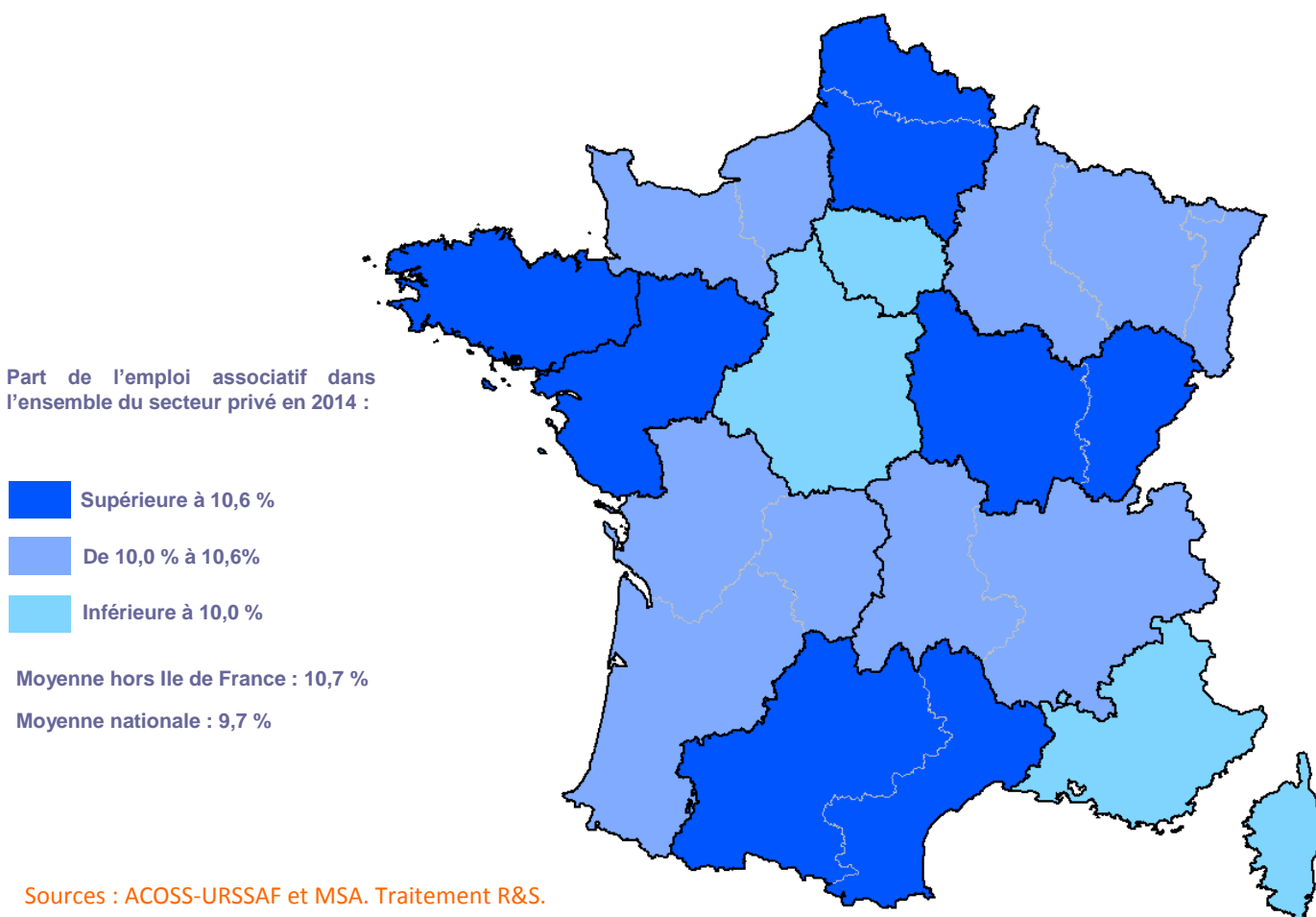
Cette proportion dépend tout autant du dynamisme du secteur associatif, au numérateur, que de celui de l’ensemble du secteur économique ou de son atonie. Quatre régions ressortent de cette carte, avec une proportion égale ou supérieure à 12,1 % : l’Auvergne, la Basse-Normandie, la Franche-Comté et la Lorraine.

Inversement, cinq régions présentent une proportion inférieure à 9,7% : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Corse et Haute-Normandie.

B – A PARTIR DU DECOUPAGE PREVU AU 1^{ER} JANVIER 2016

En coopération avec l'Association des régions de France et avec le soutien de la Caisse des dépôts, un travail d'anticipation a été réalisé, de manière à éclairer les acteurs et les décideurs, concernés par le nouveau découpage régional qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016. C'est ainsi que, dès le mois de septembre 2015, un Panorama correspondant à chacune de ces 13 nouvelles « grandes régions », sera publié en libre-accès.

En attendant, la part de l'emploi associatif est, pour la première fois ici, présenté en fonction de ce nouveau découpage régional.



Avec cette nouvelle carte, les disparités entre les régions voisines sont atténuées. A titre d'exemple, la Lorraine comportait 12,3% de salariés associatifs, au sein du secteur privé, et ses régions voisines, l'Alsace et la Champagne-Ardenne, présentaient respectivement une proportion 9,2% et 9,6%. Désormais, la nouvelle région *Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne* affiche une proportion de 10,4.

Parmi les régions 2015, la plus haute part de l'emploi associatif dans le secteur privé est de 12,4% en Franche-Comté. Dans la configuration 2016, la région qui présente la proportion la plus élevée est le *Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées* avec 11,5%.

Sur cette carte, cinq régions se situent dans la plus haute tranche (plus de 10,6%) : le *Nord Pas-de-Calais Picardie*, la *Bretagne*, les *Pays-de-la-Loire*, la *Bourgogne*, *Franche-Comté* et *Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées*. Quatre figurent dans la tranche la plus basse, avec une proportion inférieure à 10% : *Ile-de-France*, *Centre*, *Provence-Alpes-Côte-d'Azur* et *Corse*.

6 – LES DIFFERENTES ACTIVITES DU SECTEUR ASSOCIATIF

Rappelons que la proportion de salariés appartenant à des établissements dits « *non classés ailleurs* », est aujourd’hui limitée à un peu plus de 10%, contre près de 14% jusqu’à l’année 2012. Ceci permet une présentation affinée, traduisant assez correctement la réalité. Cette proportion varie toutefois d’une manière non justifiée, selon les régions et les départements.

Elle est par exemple nettement inférieure dans le Cantal, la Corrèze, la Dordogne, l’Eure-et-Loir, la Gironde, les Landes, la Haute-Loire, le Lot-et-Garonne, le Maine-et-Loire, le Pas-de-Calais, les Pyrénées-Atlantiques et les Vosges. Elle est, en revanche, nettement supérieure dans les Alpes-Maritimes, les Ardennes, la Haute-Corse, l’Indre, Paris et dans les quatre départements d’outre-mer.⁸

A - UNE REPARTITION AFFINEE PAR SECTEUR D’ACTIVITES

Tableau 2 – Ventilation des établissements, des emplois et de la masse salariale, en 2014

Secteurs d’activité (selon les libellés INSEE)	Etablissements		Emplois		Nombre moyen de salariés	Masse salariale (en K€)	Salaire moyen annuel (arrondi en €)
	Nombre	%	Nombre	%			
Enseignement	17 179	10,4%	219 620	12,0%	12,8	4 641 437	21 135
Activités humaines pour la santé	3 516	2,1%	131 537	7,2%	37,4	4 000 274	30 410
Hébergement médico-social	9 618	5,8%	358 110	19,6%	37,2	8 139 889	22 730
Action sociale sans H	21 067	12,7%	558 965	30,6%	26,5	9 333 330	16 700
<i>dont Aide à domicile</i>	4 294	2,6%	181 918	10,0%	42,4	2 533 405	13 925
Activités sportives	30 124	18,2%	81 568	4,5%	2,7	1 240 216	15 205
Activités liées à l’emploi	1 398	0,8%	39 660	2,2%	28,4	578 424	14 585
Activités récréatives et de loisirs	2 612	1,6%	23 458	1,3%	9,0	341 054	14 540
Activités culturelles	19 776	12,0%	59 917	3,3%	3,0	1 129 693	18 855
Hébergement	2 114	1,3%	20 438	1,1%	9,7	458 805	22 450
Restauration	1 220	0,7%	7 203	0,4%	5,9	128 797	17 880
Voyages et activités connexes	1 531	0,9%	7 344	0,4%	4,8	185 443	25 250
Organisations patronales et consulaires	1 070	0,6%	8 354	0,5%	7,8	319 287	38 220
Organisations professionnelles	1 404	0,8%	13 496	0,7%	9,6	364 314	26 995
Organisations religieuses	2 420	1,5%	10 506	0,6%	4,3	206 148	19 620
Activités des syndicats de salariés	208	0,1%	1 166	0,1%	5,6	23 414	20 085
Activités des organisations politiques	124	0,1%	489	0,0%	3,9	16 322	33 405
Organisations associatives NCA (1)	41 692	25,2%	192 083	10,5%	4,6	4 057 581	21 125
Recherche-développement scientifique	684	0,4%	6 009	0,3%	8,8	209 755	34 910
Agriculture, élevage, chasse pêche	936	0,6%	6 614	0,4%	7,1	104 730	15 835
Autres activités du régime général (2)	5 605	3,4%	59 987	3,3%	10,7	1 719 200	28 660
Autres activités sous régime agricole (2)	1 054	0,6%	20 311	1,1%	19,3	514 135	25 315
Ensemble associatif	165 350	100,0%	1 826 832	100,0%	11,0	37 712 247	20 645

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. (1) Etablissements associatifs « non classés ailleurs ». (2) Etablissements associatifs regroupés ici, mais dont l’activité est référencée dans les bases du régime général et du régime agricole.

Au sein du secteur associatif, l’ensemble du domaine sanitaire et social représente plus de 20% des établissements employeurs, mais surtout 57% des emplois (plus d’un million) et de la masse salariale.⁹ On ne sera donc pas étonné de compter un peu plus de 30% d’établissements de plus de 20 salariés dans le secteur de la santé et dans le secteur social sans hébergement, et plus de 60% dans le secteur de l’hébergement médicosocial.¹⁰

⁸ Il appartient au réseau national de l’INSEE d’harmoniser ses pratiques de classement des employeurs associatifs, en les alignant sur les nombreux départements qui les prennent correctement en considération.

⁹ Cf [Etat du tissu associatif et bilan de l’emploi du secteur non lucratif sanitaire et social](#) R&S - UNIOPSS. Sept 2014.

¹⁰ Le lecteur intéressé pourra se reporter à l’édition 2013 de [La France associative en mouvement](#) qui présente en page 20, la stratification spécifique à chaque secteur d’activité. Celle-ci n’évoluant que très peu au fil des années.

Inversement, les secteurs du sport et de la culture comportent un grand nombre d'établissements, mais plus souvent de petite taille : 75% des employeurs associatifs de la culture comportent moins de 3 salariés, et cette proportion est de 78% dans les clubs sportifs.

Le salaire moyen annuel par salarié varie très fortement, à la fois en fonction du degré de spécialisation des salariés, comme dans le secteur de la santé ou de la recherche, et inversement en fonction du temps de travail, comme dans l'aide à domicile, les activités sportives ou récréatives et de loisirs.

B - UNE EVOLUTION CONTRASTEE

A partir d'une évolution globale du nombre d'emplois associatifs, évoquée plus haut, il convient de bien insister sur les différences observées, selon les différents secteurs d'activité. Le tableau suivant a été construit, après un calcul concernant les années antérieures à 2013 et au reclassement intervenu concernant les organisations associatives « non classées ailleurs ». Il présente donc toutes les garanties d'homogénéité.

Tableau 3 – Evolution annuelle du nombre d'emplois dans les différents secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Evolutions annuelles (1)						
	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Enseignement	1,1%	0,9%	1,6%	-0,3%	-0,4%	-0,1%	0,3%
Activités humaines pour la santé	0,3%	1,2%	1,6%	0,5%	-0,7%	-0,9%	0,0%
Hébergement médico-social	2,6%	3,2%	3,0%	1,1%	1,6%	2,0%	2,1%
Action sociale sans hébergement	2,5%	2,0%	1,4%	-0,5%	0,2%	-0,3%	0,0%
<i>Aide à domicile</i>	5,0%	3,6%	0,8%	-2,4%	-1,5%	-1,9%	-1,3%
Activités sportives	1,0%	2,9%	6,6%	-0,5%	0,0%	1,5%	4,9%
Activités liées à l'emploi	0,0%	-4,4%	0,3%	-1,1%	-0,5%	-1,8%	-1,3%
Activités récréatives et de loisirs	3,5%	2,0%	4,8%	0,6%	2,3%	0,5%	4,3%
Activités culturelles	1,6%	1,4%	3,5%	-1,3%	-0,1%	-1,6%	-1,0%
Hébergement	-1,2%	-1,8%	-1,7%	-1,7%	-0,9%	-2,4%	-2,6%
Restauration	-1,3%	-3,2%	-1,9%	-4,0%	-0,9%	-3,4%	-5,2%
Voyages et activités connexes	-2,0%	-2,7%	-0,4%	-4,1%	-3,5%	-4,0%	-3,7%
Organisations associatives NCA (2)	3,0%	2,1%	1,9%	-1,4%	-0,7%	1,2%	1,6%
Recherche-développement scientifique	-2,0%	2,6%	0,4%	-1,3%	-0,3%	-0,4%	-2,8%
Autres activités (3)	-0,4%	0,6%	2,5%	-2,8%	1,8%	-1,5%	0,5%
Ensemble associatif	1,8%	1,7%	2,1%	-0,4%	0,3%	0,2%	0,8%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. (1) Ces données ont été recalculées, pour les années antérieures, à partir du reclassement intervenu en 2013. (2) Etablissements associatifs « non classés ailleurs ». (3) Etablissements associatifs regroupés ici, mais dont l'activité est référencée dans les bases du régime général et du régime agricole.

Deux secteurs présentent une évolution uniformément positive : l'hébergement médicosocial qui a gagné plus de 50.000 emplois entre 2007 et 2014, et le secteur des activités récréatives et de loisirs, progressant de plus de 3.700 emplois au cours de cette période.

Inversement, trois secteurs associatifs, à la fois très minoritaires au regard du domaine lucratif et très exposés en période difficile, ont connu un retrait uniforme au cours de ces sept années d'observation. Il s'agit des activités d'hébergement, de restauration et de tourisme, perdant ensemble plus de 6.000 emplois entre 2007 et 2014.

Au cours des quatre dernières années observées, trois secteurs ont particulièrement souffert, perdant de nombreux emplois entre 2010 et 2014 : la recherche et le développement scientifique, la culture (2.500), et surtout l'aide à domicile (13.050).

7 - RESISTANCE DES EMPLOYEURS ET RENOUVELLEMENT REGULIER

A – APPROCHE GENERALE

Chaque année, un certain nombre d'employeurs disparaissent en tant que tels. Soit parce que telle est la vocation de l'association, soit par choix des dirigeants, soit à la suite de difficultés rencontrées. Ils ne disparaissent pas pour autant forcément du paysage associatif, dans la mesure où leur activité peut se prolonger, au titre de la loi de 1901, et exclusivement au moyen des ressources humaines bénévoles.

METHODOLOGIE : Pour comparer les mouvements de disparition et d'apparition des employeurs d'une année sur l'autre, nous travaillons au niveau de l'entreprise (SIREN). Travailler au niveau de l'établissement (SIRET) nous exposerait en effet à un biais non négligeable, dans la mesure où un simple changement d'adresse conduit à une modification de ce numéro d'identification.

La comparaison des listes d'employeurs, d'une année sur l'autre, permet, non seulement de repérer ceux qui ont disparu et ceux qui sont apparus en tant que tels, mais aussi de voir si ceux qui sont restés d'une année sur l'autre sont demeurés dans la même strate de salariés ou ont régressé.

Un premier graphique permet de mettre en correspondance, pour chaque année observée, le nombre de disparitions et le nombre d'apparitions, en qualité d'employeurs. On retrouvera ici, bien entendu, la correspondance avec l'évolution du nombre total d'associations employeurs, observé chaque année, et évoqué plus haut. Mais cette finesse d'observation permet d'aller plus loin.

Graphique 4 – Evolution annuelle des disparitions et apparitions des associations employant des salariés



Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Entre l'exercice 2007 et l'exercice 2008, environ 11 600 associations employant des salariés ont disparu. En 2008, environ 11 950 employeurs associatifs sont apparus, par rapport à l'année 2007. Deux courbes de tendance montrent des mouvements inverses, en diminution concernant les disparitions, et en léger redressement, concernant les apparitions.

Ce graphique montre un différentiel positif, en faveur des nouveaux employeurs associatifs, jusqu'en 2010. Suivent trois années comportant un solde négatif, surtout en 2012. Cette année-là, 12 800 employeurs ont disparu en tant que tels, quand seulement 9 700 nouvelles associations comportant des salariés apparaissaient. C'est entre 2013 et 2014 que le secteur associatif a renoué avec la croissance du nombre d'employeurs, avec un peu moins de 9 900 disparitions et environ 10 350 apparitions.

Certes, le niveau d'apparition n'est pas comparable à ce qu'il était jusqu'en 2010 (plus de 12 000), mais il se redresse depuis trois ans, franchissant le cap des 10 000 en 2014. Et cette année 2014 marque le niveau le plus bas, du nombre de disparitions, au cours de toute la période observée.

B - UNE OBSERVATION SELON LA TAILLE ET LE SECTEUR...

Ces mouvements, d'une année sur l'autre, affectent tout particulièrement les plus petits employeurs. C'est ainsi qu'entre 2013 et 2014, et ceci se vérifie pour toutes les années, 90% des disparitions concernaient des associations comportant moins de 3 salariés, 4% concernaient des associations comportant entre 3 et 5 salariés, 2% des associations comportant entre 6 et 9 salariés. De la même manière, 96% des nouveaux employeurs, en 2014, comptaient moins de 3 salariés.

En lien direct avec leur petite taille moyenne respective, les associations du secteur du sport et de la culture représentent 36% de celles qui disparaissent en qualité d'employeurs, entre 2013 et 2014, et 40% de celles qui apparaissent en 2014. Le solde est positif pour le secteur du sport. Comportant des associations de plus grande taille, en moyenne, les secteurs de l'enseignement, de la santé et du social ne représentent, ensemble, que 15% des disparitions, et que 12% des apparitions.

La coopération entretenue depuis de nombreuses années avec la direction des études de l'ACOSS-URSSAF permet d'aller assez loin dans l'observation des mouvements, y compris quant aux changements de strates d'effectifs salariés, d'une année sur l'autre. Parmi les employeurs présents en tant que tels, au cours de deux années consécutives, le tableau suivant montre la proportion de ceux qui évoluent vers une strate supérieure et ceux qui évoluent vers une strate inférieure.

Tableau 4 – Mouvements annuels des employeurs associatifs

Années de référence	Ont évolué vers une strate inférieure	Proportion d'employeurs n'ayant pas changé de strate	Ont évolué vers une strate supérieure
2007-2008	5,1%	88,1%	6,8%
2008-2009	4,7%	88,5%	6,8%
2009-2010	4,6%	88,5%	6,9%
2010-2011	5,7%	88,7%	5,6%
2011-2012	5,2%	88,9%	5,8%
2012-2013	5,0%	89,2%	5,8%
2013-2014	4,2%	88,2%	7,6%

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100% des employeurs associatifs présents en 2013 et 2014, un peu plus de 88% n'ont pas changé de strate, en termes de nombre de salariés ; un peu plus de 4% figuraient en 2014 dans une strate inférieure à celle de 2013, et 7,6% figuraient dans une strate supérieure.

On observe des mouvements assez proches, d'une année sur l'autre, avec les mêmes trois années difficiles notées plus haut (2011-2012-2103). Les mouvements observés entre l'année 2013 et l'année 2014 se révèlent positifs, avec, par rapport aux années antérieures, une proportion minimale d'employeurs passant dans une strate inférieure, et une proportion maximale d'employeurs ayant évolué vers une strate supérieure.

C - DE NOMBREUSES « RESURGENCES »

Nous constatons que ces établissements qui disparaissent une année donnée sont souvent des associations ayant employé des salariés au cours d'années antérieures à celle qui nous sert de référence (N – 1). Une recherche spécifique, sur la période 1997 – 2014, permet de les identifier. Rappelons qu'est considéré comme employeur, l'établissement associatif ayant déclaré une masse salariale au cours de l'année, quel que soit le montant et la période concernée.

Nous avons pris, pour cette observation, la comparaison entre 2013 et 2014. Le bilan significatif est le suivant :

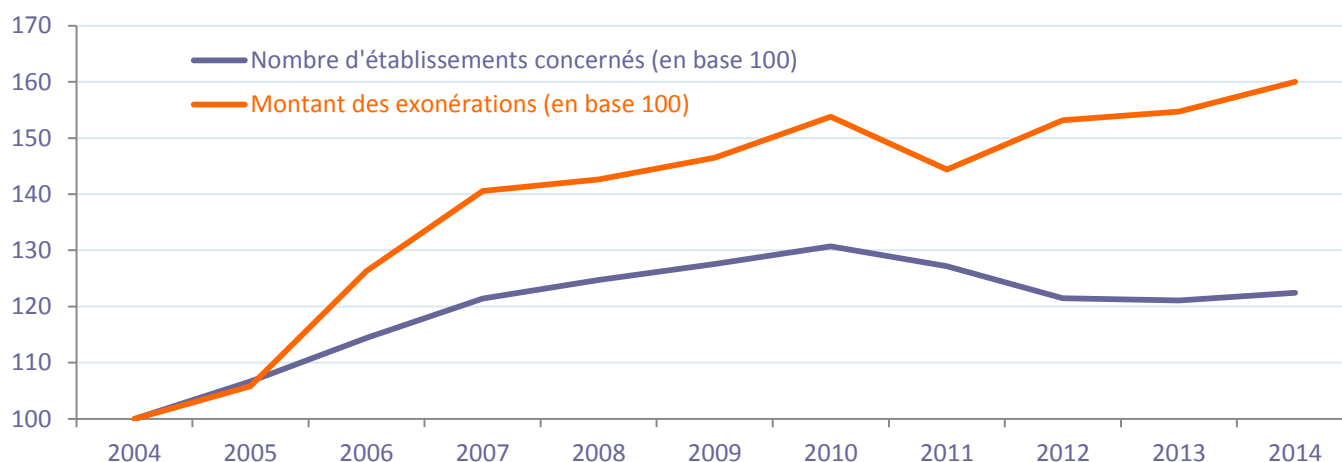
- Sur environ 10 350 apparitions de nouveaux employeurs, en 2014, et ne figurant pas en tant que tels en 2013, environ 20% avaient déjà un passé d'employeurs, au cours de la période 2010-2012. Cette proportion monte à 24% si l'on prend en compte la période 2007-2012, et à 29%, pour la période 1997-2012.
- Cette proportion moyenne de 29% varie très fortement, selon la taille des associations. Nettement plus élevée dans les petites associations, elle se limite à 13%, parmi les associations comportant entre 3 et 5 salariés, et à 11% parmi celles qui comportent entre 6 et 9 salariés. De la même manière, le secteur constitue un paramètre faisant fortement varier cette proportion, depuis 17% dans le domaine de la santé, jusqu'à 41% dans celui du sport.

8 – ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

A – EXPLORATION GENERALE DES EXONERATIONS DE COTISATIONS SOCIALES

Les associations employant des salariés bénéficient de nombreuses mesures générales destinées aux entreprises. Parmi celles-ci, les exonérations de cotisations ont représenté, en 2014, un montant de 2,5 milliards d'euros, sur un total de plus de 22 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur privé. Les services de l'ACOSS-URSSAF identifient près de 40 exonérations différentes, sachant que trois d'entre elles¹¹ représentent 87% des montants, et que lorsqu'on élargit aux sept les plus représentatives¹², on parvient à 98% des montants annuels. Un graphique permet de montrer comment ont respectivement évolué le nombre d'associations concernées, et les montants correspondants, sur la base de l'ensemble des exonérations.

Graphique 5 – Evolution annuelle du nombre d'associations bénéficiant d'au moins une exonération de cotisations, et des montants correspondants (en base 100 en 2004).



Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

¹¹ Réduction Fillon, Contrats d'accompagnement dans l'emploi, et aide à domicile.

¹² En ajoutant les mesures correspondant aux Zones de revitalisation rurale (ZRR), les mesures en faveur des ateliers d'insertion, les mesures en faveur des associations intermédiaires, et les mesures destinées à l'outre-mer.

La courbe des montants annuels d'exonérations se détache nettement, entre 2006 et 2007, de celle qui présente l'évolution du nombre des établissements concernés. L'exonération moyenne par association passe de 15.000 euros en 2005 à 17.500 euros en 2007.

Les deux courbes progressent ensuite en parallèle, entre 2008 et 2010, et chutent ensemble en 2011. L'année 2012 marque un redressement des montants, pendant que le nombre d'employeurs continue sa chute. L'exonération moyenne passe de 17.200 en 2010 à 19.000 euros en 2012. Au cours des années 2013 et 2014, l'écart entre les deux courbes se creuse, avec une progression des montants, contrastant avec une stabilisation du nombre d'associations bénéficiaires. L'exonération moyenne atteint 19.800 euros en 2014.

B - LA SITUATION EN 2014

Au cours de l'année 2014, environ 130 000 associations employant des salariés ont bénéficié d'exonérations pour un montant total dépassant 2,5 milliards d'euros. Ce qui a été nommé la « réduction Fillon »¹³ a concerné environ 115 000 associations, et le montant correspond à la moitié des exonérations cumulées.

Viennent ensuite l'exonération pour l'aide à domicile (22% des montants), les contrats d'accompagnement dans l'emploi (14%), les exonérations en faveur des ateliers d'insertion et des associations intermédiaires (6,6%), et les exonérations accordées aux organismes d'intérêt général en zones de revitalisation rurale (3,5%). On pointe ensuite une trentaine d'exonérations, concernant peu d'associations, dont le montant cumulé est de 3% du total.

Représentant environ 8% des employeurs du secteur privé, le secteur associatif bénéficie de 11% du montant total des exonérations. Ceci s'explique par le fait que certaines d'entre elles lui sont exclusivement réservées, comme celles qui concernent l'insertion, et que d'autres lui sont principalement destinées. C'est ainsi que, pour l'année 2014, les associations ont bénéficié de 78% des montants pour l'aide à domicile, de 87% des montants liés aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et de 95% des montants destinés aux organismes d'intérêt général en zones de revitalisation rurale.

Un tableau récapitulatif présente la ventilation des exonérations dont les employeurs associatifs ont tout particulièrement bénéficié, au titre de l'année 2014, en fonction des principaux secteurs concernés.

Tableau 5 – Ventilation des employeurs associatifs, ayant bénéficié des principales exonérations, en 2014

Secteurs d'activités	Dispositif FILLON	Insertion	CAE (1)	Aide à domicile	ZRR
Enseignement	12%	-	15%	-	12%
Activités humaines pour la santé	2%	-	1%	2%	4%
Hébergement médico-social	3%	-	5%	1%	14%
Action sociale sans hébergement	14%	30%	17%	88%	26%
Activités sportives	15%	-	16%	-	7%
Activités récréatives et de loisirs	2%	-	2%	-	3%
Activités culturelles	12%	-	10%	-	5%
Activités liées à l'emploi	1%	54%	1%	-	1%
Organisations associatives NCA (2)	28%	12%	28%	5%	18%
Autres activités (3)	11%	4%	5%	4%	10%
Ensemble associatif	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. (1) Contrats d'accompagnement dans l'emploi (2) Etablissements associatifs « non classés ailleurs ». (3) Etablissements associatifs regroupés ici, mais dont l'activité est référencée dans les bases du régime général et du régime agricole.

Outre le dispositif « Fillon » et les aides destinées aux zones rurales, faisant l'objet de développements spécifiques à venir, notons que les aides à l'insertion, concernant principalement des associations spécialisées (700 environ en

¹³ Accordée pour les salariés dont la rémunération ne dépasse pas 1,6 fois le SMIC

2014), se concentrent sur le secteur de l'action sociale sans hébergement (30% des employeurs concernés) et sur le secteur de l'aide à l'emploi (54%). Relevons également que les contrats d'accompagnement dans l'emploi ont été utilisés par environ 35 000 employeurs associatifs, en 2014 ; et que le dispositif d'exonération pour l'aide à domicile a concerné environ 3 900 employeurs associatifs, essentiellement classés dans le secteur de l'action sociale sans hébergement.

B - L'EXONERATION DITE FILLON

Un tableau récapitulatif présente la ventilation des employeurs associatifs ayant bénéficié de ce dispositif, au cours de l'année 2014. Cette ventilation tient compte des principaux secteurs associatifs, croisés avec la taille des établissements mesurée à partir du nombre de salariés.

Tableau 6 – Ventilation des employeurs associatifs, ayant bénéficié du dispositif Fillon, en 2014

Secteurs d'activités	Taille des établissements (en nombre de salariés)					Ventilation générale
	0-2	3-9	10-19	20-49	50 et plus	
Enseignement	7%	15%	18%	17%	13%	12%
Activités humaines pour la santé	0%	1%	4%	4%	6%	2%
Hébergement médico-social	0%	2%	3%	10%	19%	3%
Action sociale sans hébergement	4%	13%	26%	36%	40%	14%
Activités sportives	22%	14%	7%	3%	1%	15%
Activités récréatives et de loisirs	2%	2%	2%	2%	1%	2%
Activités culturelles	17%	12%	6%	4%	1%	12%
Organisations associatives NCA (1)	34%	29%	21%	12%	8%	28%
Autres activités (2)	12%	13%	12%	12%	9%	12%
Ensemble associatif	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. (1) Etablissements associatifs « non classés ailleurs ». (2) Etablissements associatifs regroupés ici, mais dont l'activité est référencée dans les bases du régime général et du régime agricole. Lecture : Parmi les employeurs de 1 ou 2 salariés, 7% appartiennent au secteur de l'enseignement, 22% au sport et 17% à la culture. Globalement, quel que soit le nombre des salariés, 12% des employeurs ayant bénéficié du dispositif, appartiennent au secteur de l'enseignement.

Parmi les plus petits établissements, comportant moins de 3 salariés, on en trouve 39% appartenant au secteur du sport ou de la culture, auxquels s'ajoutent 34% relevant de la rubrique par défaut « non classées ailleurs ». Parmi les plus grands établissements, comportant 50 salariés et plus, on en trouve près de 60% appartenant au secteur de l'hébergement médico-social et à l'action sociale sans hébergement.

Globalement, l'ensemble des employeurs ayant bénéficié de la mesure, en 2014, se répartit surtout entre quatre grands secteurs : l'enseignement (12%), l'action sociale sans hébergement (14%), les activités sportives (15%) et les activités culturelles (12%). Auxquels il faut ajouter le groupe des « non classés ailleurs » (28%). Les activités humaines pour la santé (2%), et l'hébergement médico-social (3%) sont faiblement représentés, quant au nombre d'employeurs, à la fois dans la mesure où ces derniers sont importants mais relativement moins nombreux que dans les autres secteurs, et aussi parce que leurs salariés dépassent vraisemblablement un peu plus souvent le seuil fixé de 1,6 fois le SMIC.

Comme on le voit dans le tableau, les secteurs du sport et de la culture comportent un grand nombre de petites associations de moins de 10 salariés. Nous les avons donc choisis, pour une observation comparée des associations ayant bénéficié de cette exonération, tout au long de la période 2004-2014, et des associations n'en ayant jamais bénéficié. Ceci pour observer, les différences, à la fois quant à leur survie et quant à leurs changements éventuels de strates de salariés. Le tableau suivant permet de montrer les résultats.

Tableau 7 – Taux de survie, entre 2004 et 2014, pour les bénéficiaires ou non du dispositif

	Secteur du sport			Secteur de la culture		
	0-2 salariés	3-5 salariés	6-9 salariés	0-2 salariés	3-5 salariés	6-9 salariés
Etablissements ayant bénéficié du dispositif, chaque année, entre 2004 et 2014	60%	80%	84%	49%	69%	76%
Etablissements n'ayant jamais bénéficié du dispositif, entre 2004 et 2014	52%	78%	76%	28%	39%	42%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100% des associations sportives employant 1 ou 2 salariés, employeurs en 2004 et ayant bénéficié du dispositif tout au long de la période 2004-2014, 60% étaient encore présentes en 2014. Sur 100% des associations sportives de même taille, présentes en 2004, et n'ayant jamais bénéficié du dispositif entre 2004 et 2014, 52% étaient présentes en 2014.

Des différences existent, quelle que soit la taille des employeurs, au sein du secteur sportif, et bien plus encore au sein du secteur culturel.

Au-delà du tableau, si l'on prend en compte les plus petites associations, employant moins de trois salariés, on constate que 22% de celles qui ont bénéficié du dispositif, sont passées dans une strate de salariés supérieure, dans le domaine du sport, contre seulement 8% parmi celles qui n'ont pas bénéficié du dispositif. Dans le secteur culturel, et pour les mêmes petites associations, les proportions sont respectivement de 25% et de 9%.

C – LES ZONES DE REVITALISATION RURALE ¹⁴

En 2014, près de 2 600 établissements associatifs ont bénéficié d'une mesure de ce type, pour un montant total d'exonération de près de 88 millions d'euros, soit un peu plus de 34 000 euros, en moyenne. La ventilation de ces établissements, selon les départements, montre que sept en comportaient plus de 100, en 2014 : Aveyron, Corrèze, Creuse, Lande, Haute-Loire, Lot et Lozère.

On trouve en 2014, parmi les bénéficiaires, des établissements de toutes tailles : 35% avaient entre 1 et 5 salariés, 35% avaient entre 6 et 19 salariés, 25% avaient entre 20 et 99 salariés, et 5% dépassaient 100 salariés. La plupart des secteurs sont représentés, notamment le secteur social sans hébergement dont l'aide à domicile (23%), l'hébergement médico-social (12%), l'enseignement (10%) et le secteur du sport (6%). Figurent aussi, à hauteur de 18% de l'ensemble des bénéficiaires, des associations « *non classées ailleurs* », généralement polyvalentes et très présentes en milieu rural.

D – LES ASSOCIATIONS NE BENEFCIANT PAS D'EXONERATION

Le bilan des associations n'ayant pas bénéficié d'une exonération, quelle qu'elle soit, en 2014, montre une différence significative, par rapport à l'ensemble des entreprises privées : cette proportion est de 30,4%, contre 12,8%. Pour autant, cela tient surtout à la taille des employeurs. En effet, ensemble, elles ne représentent que 2,7% de la masse salariale totale, soit sensiblement au même niveau que pour l'ensemble du secteur privé (3%).

Parmi ces associations, on compte 86% comportant moins de 3 salariés et 9% comportant entre 3 et 5 salariés. Une approche par secteur montre que 30% appartiennent au secteur sportif et 18% à celui de la culture¹⁵. Par ailleurs, 27% de ces associations sont dénommées « *non classées ailleurs* » et sont très majoritairement de très petite taille. Si l'on fait masse de ces trois secteurs, on trouve une proportion un peu plus importante que la moyenne, concernant les employeurs de moins de trois salariés (88%).

¹⁴ La référence officielle : <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F31139.xhtml>

¹⁵ Il convient de préciser que le secteur de la culture peut s'appuyer sur le dispositif dit GUSO (guichet unique du spectacle occasionnel) qui permet aux associations employant ponctuellement un intermittent du spectacle de satisfaire à ses obligations déclaratives. Ce dispositif recense directement les exonérations correspondantes qui ne sont pas prises en compte ici.

E – LE CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE) ¹⁶

La direction des statistiques, des études et de la prévision de l'ACOSS-URSSAF a publié l'ACOSSTAT n° 225 – Juillet 2015 – qui éclaire ce dispositif : « Depuis 2013, année de sa mise en œuvre, le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) fait l'objet d'une déclaration aux Urssaf. Plus précisément, les entreprises éligibles au CICE doivent déclarer aux Urssaf l'assiette sur laquelle est calculé le crédit d'impôt, à savoir la masse salariale des salariés dont les rémunérations brutes sont inférieures à 2,5 fois le SMIC ».

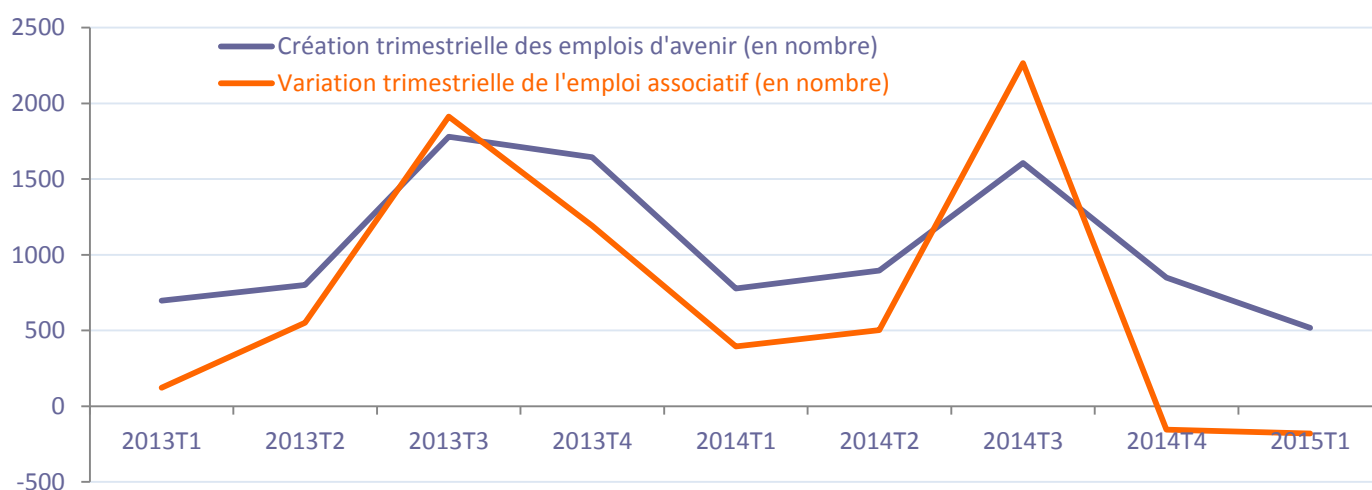
Au cours de l'année 2014, 76% des entreprises du secteur privé, relevant du régime général, ont déclaré une assiette CICE (74% en 2013). Cette proportion est de 22% (23% en 2013), parmi les associations qui emploient des salariés. « En effet, la plupart de celles-ci ne se livrant pas à des activités lucratives, elles ne sont pas soumises aux impôts commerciaux et sont donc non éligibles au CICE. Néanmoins, les associations soumises à l'impôt en raison de l'exercice d'activités à but lucratif peuvent bénéficier du CICE. Dans ce cas, l'assiette CICE est calculée sur la base des rémunérations versées aux salariés affectés aux activités soumises à l'impôt. »

En 2014, le nombre d'associations ayant bénéficié du dispositif est de 32 600, correspondant à une assiette de l'ordre de 4,2 milliards d'euros. La comparaison entre le nombre d'associations soumises, intégralement ou pour partie seulement de leur activité, aux impôts commerciaux, montre que la plupart d'entre elles ont bénéficié de la mesure. Par rapport à l'année 2013, on notera que la proportion des associations bénéficiaires a un peu baissé, tout comme l'assiette déclarée : cette diminution d'un peu plus de 6% tranche avec l'évolution positive de 1,2% constatée pour l'ensemble du secteur privé. Il est probable que la partie lucrative des associations concernées ait été sensiblement diminuée, soit par suite de difficultés, soit peut-être par choix de privilégier la partie non lucrative des organismes.

F – LES EMPLOIS D'AVENIR

Une approche prudente a permis, grâce à des échanges constructifs avec les services du ministère en charge du sport, de rapprocher l'évolution de la création des emplois d'avenir et l'évolution globale de l'emploi associatif, dans les associations sportives. Un premier graphique présente le bilan de ce rapprochement, et montre une corrélation attendue, sur une période significative de neuf trimestres.

Graphique 6 – Evolutions comparées des créations d'emplois d'avenir dans le sport, et du nombre de salariés



Sources : ACOSS-URSSAF – Ministère en charge du sport - Traitement R&S. Lecture : au cours du 1^{er} trimestre 2013, le secteur associatif sportif a accueilli près de 700 emplois d'avenir. Sur la même période, l'ensemble de ses effectifs (y compris les emplois d'avenir) a augmenté d'une centaine.

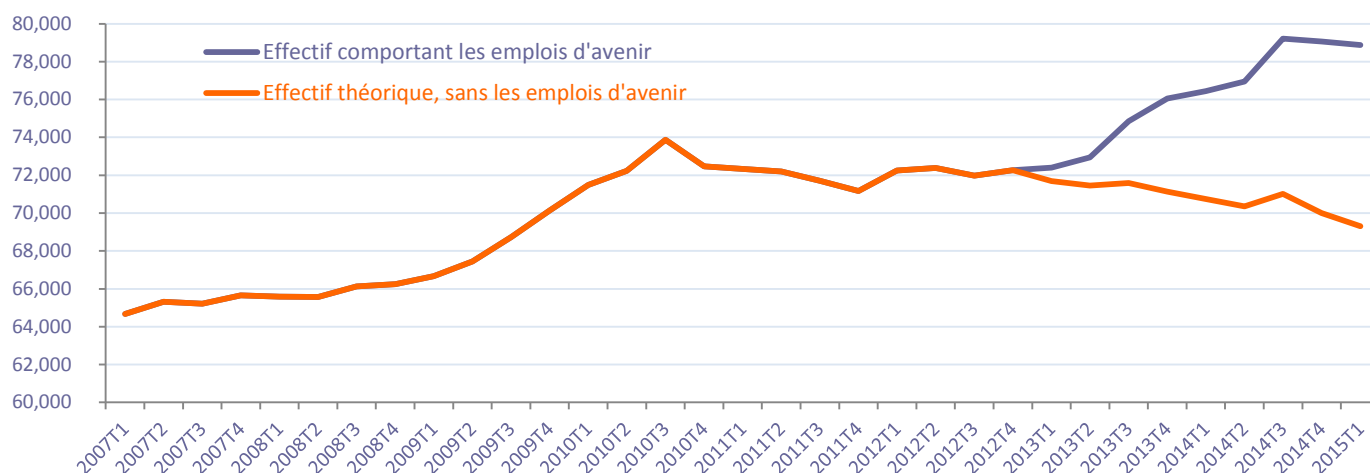
Comme on l'a déjà vu, certains mouvements sont assez brutaux, d'une période à l'autre dans le secteur sportif. Tel est le cas notamment du 3^{ème} trimestre où la rentrée scolaire et la reprise d'activité de la plupart des clubs

¹⁶ La référence officielle : <http://www.economie.gouv.fr/pacte-responsabilite/cice/faq/comment-calculer-cice>

engendrent des créations d'emplois. On l'observe tout particulièrement en 2014, avec une croissance forte des effectifs dépassant nettement le nombre d'emplois d'avenir créés.

Pour compléter l'observation et mesurer l'impact des emplois d'avenir, un autre graphique présente l'évolution de l'emploi sportif associatif sur une longue période, trimestre après trimestre.

Graphique 7 – Influence des emplois d'avenir sur la variation des effectifs salariés, dans les associations sportives



Sources : ACOSS-URSSAF – Ministère en charge du sport - Traitement R&S.

Cette analyse vise à vérifier si les emplois d'avenir ne se sont pas substitués, en masse, à des emplois classiques. Il semble que ce ne soit pas le cas, du moins dans le secteur du sport, dans la mesure où la courbe théorique ne s'effondre pas : entre le 2^{ème} trimestre 2013 et le premier trimestre 2015, cet effectif théorique ne baisse que de 3%, quand l'autre courbe, comportant les emplois d'avenir, varie de 8%.

9 – LE RENOUVELLEMENT DES SALAIRES

Tout observateur non expérimenté et peu rigoureux, pourrait se focaliser sur le nombre d'emplois et sur le nombre de salariés qui disparaissent chaque année. En fait, les mouvements sont assez importants par le jeu des disparitions et des apparitions des employeurs, d'une part, et par le jeu des remplacements des salariés sortants et entrants, notamment lors de la fin de la vie active, d'autre part. Ils se compensent en grande partie.

L'observation des « *déclarations uniques d'embauches* » DUE, devenues récemment « *Déclarations préalables à l'embauche* » (DPAE) permet d'avoir une idée convenable sur le flux entrant des salariés. Trois types de contrats sont proposés, à l'embauche : les contrats courts, de moins d'un mois, les CDD longs de plus d'un mois, et les contrats à durée indéterminée (CDI).

A titre indicatif, la proportion des contrats de moins d'un mois, proposés par les associations et destinés essentiellement à des remplacements, est passée d'une proportion de 65%, en 2000, à 83% en 2014¹⁷. Elle est certes importante, mais elle est également majoritaire dans l'ensemble du secteur privé, passant de 48%, en 2000, à 71% en 2014. La différence s'est nettement réduite, passant de 17 points en 2000, à 12 points en 2014.

Au-delà de cette introduction, la suite du développement portera exclusivement sur les contrats de plus d'un mois, comportant les CDD de plus d'un mois, nommés *CDD longs*, et les CDI. Ceci par facilité de lecture.

¹⁷ Autour de cette moyenne générale, les différences sont très importantes, depuis une proportion particulièrement faible dans le secteur du sport (44%), jusqu'à la proportion record, dépassant 95% dans la culture, où s'ajoutent de nombreux intermittents.

A – LES DIFFERENTS CONTRATS DE PLUS D’UN MOIS

Le tableau suivant montre comment ces contrats se sont répartis, respectivement dans le secteur associatif et dans l’ensemble du secteur privé, au cours de la quinzaine d’années écoulée.

Tableau 8 – Répartition des contrats de plus d’un mois

	Secteur associatif		Ensemble du secteur privé	
	CDD longs	CDI	CDD longs	CDI
2000	69%	31%	53%	47%
2001	70%	30%	50%	50%
2002	70%	30%	52%	48%
2003	70%	30%	53%	47%
2004	72%	28%	54%	46%
2005	70%	30%	53%	47%
2006	73%	27%	51%	49%
2007	72%	28%	51%	49%
2008	70%	30%	51%	49%
2009	72%	28%	55%	45%
2010	73%	27%	54%	46%
2011	73%	27%	52%	48%
2012	75%	25%	53%	47%
2013	76%	24%	53%	47%
2014	77%	23%	53%	47%

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100% de contrats longs proposés par le secteur associatif en 2014, 77% étaient des CDD de plus d’un mois et 23% étaient des CDI.

Cette répartition montre une plus grande prudence des responsables associatifs, dans la mesure où leurs ressources sont aléatoires : quand CDD longs et CDI s’équilibrent à peu près, et ce d’une manière constante au fil des années¹⁸, pour l’ensemble du secteur privé, les premiers représentent les trois quarts des contrats de plus d’un mois, au sein du secteur associatif. Et cette proportion est passée de moins de 70%, en 2000, à 77% en 2014.

La proportion générale de CDI, parmi les contrats de plus d’un mois, de 23% en 2014, varie selon les différents secteurs : elle culmine à 37% dans celui de la santé, suivi de l’hébergement médico-social (32%), du sport (28%), du secteur social sans hébergement (26%), dont le secteur de l’aide à domicile qui fait exception (32%, mais en forte baisse de huit points, depuis six années). Le secteur de la culture se situe un peu plus loin (24%), bien au-dessus de celui de l’enseignement qui ferme la marche, avec seulement 17% de CDI, parmi les contrats de plus d’un mois. Cette proportion a fortement chuté, de six points, au cours des six dernières années.

¹⁸ Ceci s’explique par le fait que, contrairement au secteur associatif, qui a vu le nombre de ses CDD longs augmenter au fil des années, l’ensemble du secteur privé a vu le nombre de ses CDD longs se réduire, en même temps que le nombre de CDI.

B – LE GENRE DES NOUVEAUX SALARIES

Sachant que le secteur associatif comporte environ 70% de femmes (Données CLAP – INSEE 2012) parmi ses salariés, le flux d'entrée que l'on observe dans le tableau suivant confirme sensiblement cette proportion, avec 68% des CDI proposés à des femmes en 2014.

Tableau 9 – Répartition des contrats de plus d'un mois, selon le genre

	CDD longs		CDI		Ensemble des contrats de plus d'un mois	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Secteur associatif en 2010	64%	36%	68%	32%	65%	35%
Secteur associatif en 2014	62%	38%	68%	32%	63%	37%
Ensemble privé en 2014	49%	51%	42%	58%	46%	54%

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

La différence est très nette, par rapport à l'ensemble du secteur privé où l'on observe une majorité d'hommes, majorité qui se conforte d'ailleurs dans la mesure où 58% des CDI leur ont été proposés en 2014. Un tableau complémentaire permet de présenter la répartition des contrats proposés, en 2014, selon les principaux secteurs.

Tableau 10 – Répartition des contrats de plus d'un mois, selon le genre

	CDD longs		CDI		Ensemble des contrats de plus d'un mois	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Enseignement	60%	40%	61%	39%	60%	40%
Santé	80%	20%	79%	21%	80%	20%
Hébergement médico-social	77%	23%	76%	24%	77%	23%
Social sans hébergement	69%	31%	78%	22%	71%	29%
Secteur du sport	40%	60%	44%	56%	41%	59%
Secteur culturel	56%	44%	47%	53%	54%	46%
Secteur associatif en 2014	62%	38%	68%	32%	63%	37%

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Pour l'ensemble du secteur associatif, il y a proportionnellement plus de femmes à qui on a proposé un CDI (68%, contre 62% concernant un CDD long). Cette différence joue surtout dans le secteur social sans hébergement (78% contre 69%) et un peu dans le sport (44% contre 40%). Pour l'ensemble des contrats longs, la proportion de femmes reste au-dessus de 60%, en 2014, avec un maximum dans la santé et l'hébergement médico-social, et un minimum dans le sport, avec 41%.

C – L'ÂGE DES NOUVEAUX SALARIES

Un tableau présente la ventilation de l'ensemble des contrats de plus d'un mois proposés aux salariés, au cours de l'année 2014, en fonction de leur tranche d'âge. Le rapprochement avec l'ensemble du secteur privé montre des différences significatives.

Tableau 11 – Répartition des contrats de plus d'un mois, en fonction de l'âge des nouveaux salariés

Tranche d'âge des nouveaux salariés	Secteur associatif		Ensemble du secteur privé	
	CDD longs	CDI	CDD longs	CDI
Moins 24 ans	24%	18%	37%	25%
De 25 à 39 ans	39%	44%	37%	45%
De 40 à 55 ans	27%	29%	20%	24%
55 ans et plus	10%	9%	6%	6%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

La proportion des nouveaux salariés de moins de 24 ans s'avère significativement inférieure, au sein du secteur associatif, avec notamment 18% de bénéficiaires d'un CDI, contre 25% dans l'ensemble du secteur privé. D'une manière corollaire, comme nous l'avons déjà observé dans des études antérieures, la proportion des plus de 40 ans avec un CDI est de 38% dans le secteur associatif, contre seulement 30% dans l'ensemble du secteur privé. Ceci se vérifie encore, et d'une manière remarquable, parmi les plus de 55 ans.

Cette présence plus forte des quinquagénaires dans le secteur associatif correspond tout à la fois à l'attrance de certains d'entre-eux pour des fonctions qui leur paraissent avoir du sens et qu'ils peuvent trouver dans des associations, et à une nette propension, de la part des responsables associatifs, à faire confiance à des personnes d'expérience. Les plus de 55 ans représentent 9,5% des nouveaux salariés associatifs, bénéficiant d'un contrat de plus d'un mois, en 2014, alors que le reste du secteur privé présente une part correspondante de 5,5% seulement.

On retrouve cette différence en observant la variation de l'âge moyen, par type de contrat : dans les associations, il est passé de 33 ans à 36 ans pour les CDD longs, entre 2000 et 2014, et de 34 ans à 37 ans pour ce qui concerne les CDI. En comparaison, cet âge moyen a varié de 29 ans à 32 ans, pour les CDD longs, dans l'ensemble du secteur privé, et de 31 à 34 ans, pour ce qui concerne les CDI.

10 - UN ENSEMBLE NON LUCRATIF QUI INTEGRE LES FONDATIONS

Le suivi de l'emploi dans le secteur associatif et dans celui des fondations nous a confirmé la porosité assez marquée entre ces deux catégories juridiques. En effet, quelques associations se transforment en fondations au fil des années, ce qui parasite la lecture des évolutions respectives de l'emploi, minorée parmi les premières et majorée parmi les secondes, sans que cela soit significatif pour un ensemble non lucratif qui s'avère assez homogène.

En effet, les statuts respectifs des associations et des fondations sont très proches, et aussi leurs modes de fonctionnement. Du reste, bon nombre d'acteurs et d'observateurs ne font pas la différence entre les deux types d'établissements, quand ils les connaissent, se limitant en général à leur raison sociale.

Ceci est particulièrement vrai dans le domaine sanitaire et social dans lequel on recense environ 65% des fondations, représentant près de 80% de leurs emplois¹⁹. Leurs similitudes avec les associations, le principe de non-lucrativité qui préside aux deux formes juridiques et l'accélération du nombre de fondations justifient qu'on leur accorde une place dans cette publication.

Comme le montre le tableau, le nombre de leurs établissements augmente régulièrement, dépassant la barre des 1.400 en 2014. Il s'agit généralement d'établissements importants, dont le nombre moyen de salariés dépasse la cinquantaine.

Tableau 12 – Présentation des fondations ⁽¹⁾

	Régime agricole		Régime général		Total des fondations	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
2010	30	289	1 122	66 186	1 152	66 475
2011	28	328	1 191	69 083	1 219	69 411
2012	28	348	1 251	72 103	1 279	72 451
2013	26	293	1 304	73 989	1 330	74 282
2014	29	342	1 395	79 171	1 424	79 513

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA - Traitement Recherches & Solidarités. (1) Les chiffres sont ici présentés à l'unité près en raison des effectifs et doivent donc être lus en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

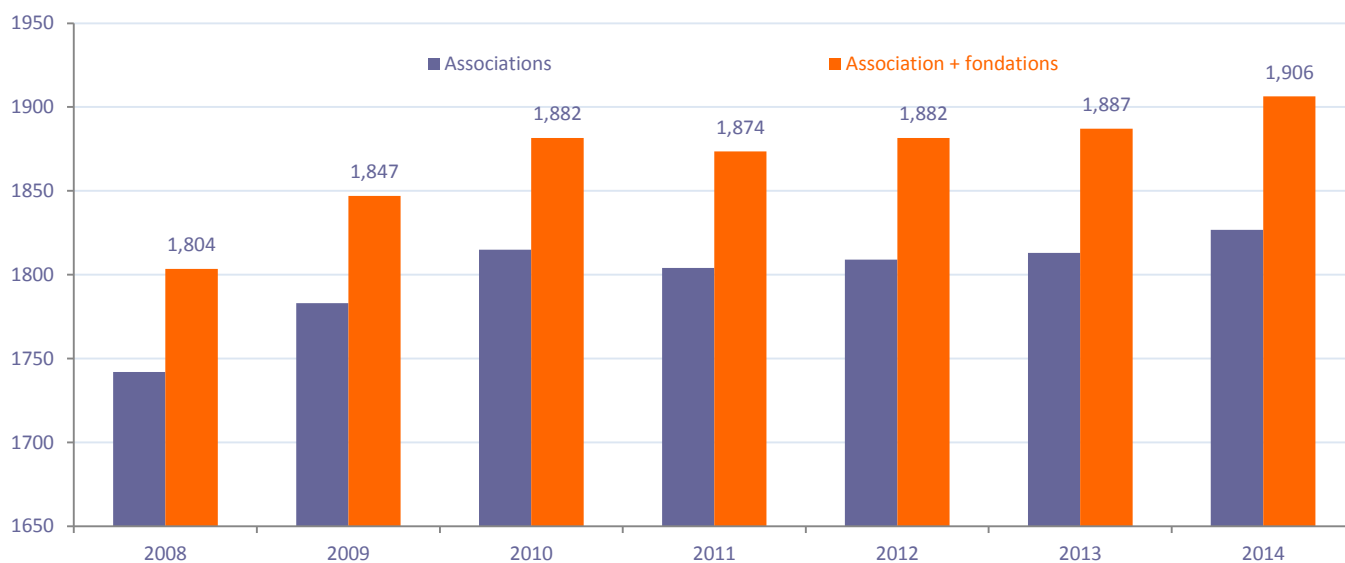
¹⁹ C'est la raison pour laquelle nos travaux menés dans ce domaine, en coopération avec l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) dans le cadre du Centre de ressources DLA, portent désormais sur l'ensemble du secteur non lucratif, comprenant les associations et les fondations.

Entre 2010 et 2014, le nombre total de fondations a progressé de plus de 23%, et le nombre de salariés de près de 20%, ceci notamment par la création de nombre de fondations d'entreprises. S'ajoutent quelques cas de changements de statuts juridiques, lorsque des dirigeants associatifs décident d'adopter celui de fondation. De plus, entre 2013 et 2014, l'emploi dans les fondations a augmenté de 7% en seulement 1 an.

Au bilan, en 2014, l'emploi privé non lucratif représente près de 166.800 employeurs, 1.906.000 salariés, soit 10,1% du total des emplois privés, et une masse salariale de près de 40 milliards d'euros.

Un graphique complémentaire permet de montrer comment le nombre de salariés de cet ensemble, composé des associations et des fondations, a évolué au fil des années.

Graphique 8 – Evolution comparée de l'emploi dans les associations et dans l'ensemble associations et fondations (en milliers d'emplois)



Sources : ACOSS-URSSAF – MSA - Traitement Recherches & Solidarités.

Ainsi, l'augmentation significative du nombre de salariés, parmi les fondations, vient renforcer la variation positive de l'emploi dans cet ensemble homogène.

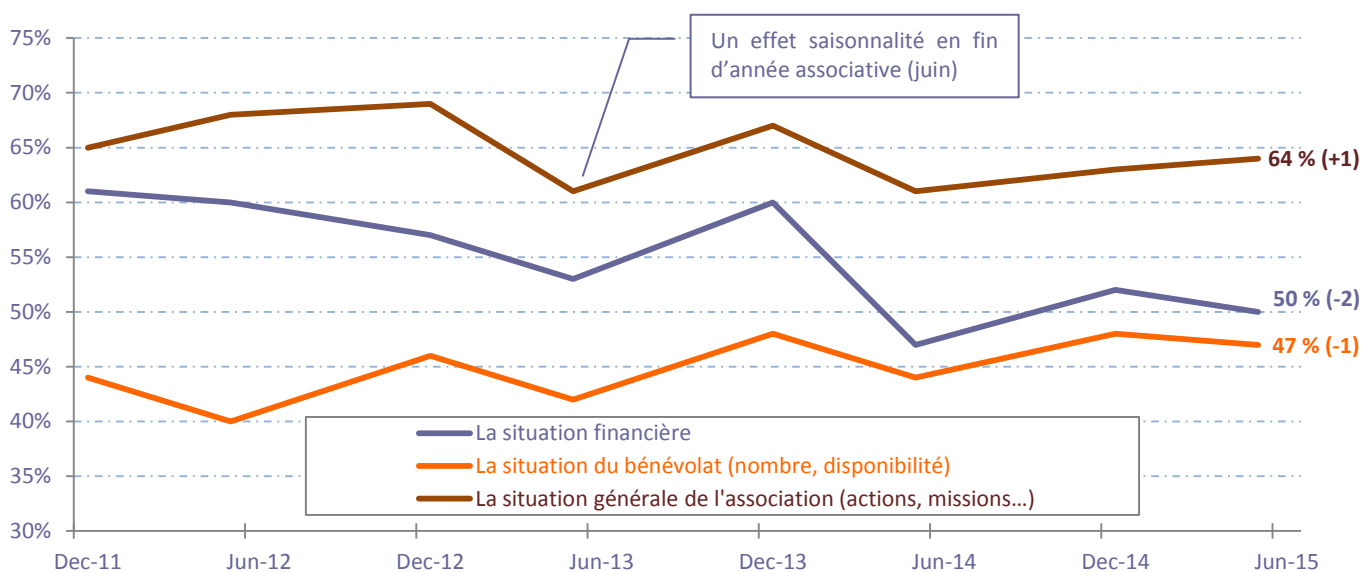
Chapitre 3 – Le moral des responsables associatifs

PRECISIONS METHODOLOGIQUES : Dernière enquête semestrielle, menée auprès de 1 537 responsables d'associations, entre le 19 mai et le 5 juin 2015. Résultats traités selon la méthode des quotas, à partir des critères de budget, de nombre éventuel de salariés et de secteurs d'activité.

1 – UN PRECIEUX BAROMETRE

Ce premier graphique permet de présenter le constat que font les responsables associatifs, au cours des premiers mois de cette année 2015. Il montre des résultats, généralement meilleurs, au mois de décembre de chaque année, par rapport au mois de juin, la fatigue et un certain découragement pouvant se faire sentir.

Graphique 1 - Comment jugez-vous la situation de votre association, au bilan des premiers mois 2015 ?
Proportion des répondants jugeant la situation bonne ou assez bonne



Source : Enquêtes semestrielles auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités. Lecture : en juin 2015, 64% des responsables interrogés jugent la situation générale de leur association « bonne » ou « très bonne ». Ils étaient 63% en décembre 2014.

La situation financière ne satisfait que la moitié des responsables (50%), ils étaient encore 60% en juin 2012. La ressource humaine bénévole est, elle, jugée suffisante par une minorité de répondants (47%). Pour autant, les deux-tiers des responsables font un diagnostic général acceptable et volontaire (64%).

2 – LE PREMIER SEMESTRE 2015 A LA LOUPE

Le lecteur pourra trouver ici les réponses des responsables associatifs, selon le secteur de l'association dans laquelle ils agissent, selon la présence éventuelle de salariés et leur nombre, et selon son budget annuel.

A - LA SITUATION FINANCIERE

Le cumul des réponses positives dépasse à peine la barre des 50%, et la proportion des réponses d'alerte se situe à 14%, soit plus de 180 000 associations en grande difficulté, en projection nationale.

Tableau 1 - Depuis le début 2015, comment jugez-vous la situation financière de votre association ?

		Très bonne	Bonne	Sous-total "Bonne"	Difficile	Très difficile	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	7%	42%	49%	36%	14%	1%	100%
	Culture	5%	34%	39%	42%	18%	-	100%
	Sport	7%	53%	60%	29%	11%	1%	100%
	Loisirs - JEP	11%	42%	53%	33%	13%	-	100%
	Autres	11%	37%	48%	36%	14%	3%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	11%	49%	60%	29%	10%	1%	100%
	1 - 2 salariés	5%	36%	41%	47%	11%	1%	100%
	3 à 9 salariés	4%	32%	36%	43%	19%	2%	100%
	10 salariés et +	5%	40%	44%	37%	18%	1%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	11%	45%	56%	32%	11%	2%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	9%	47%	56%	34%	11%	-	100%
	50 000 à 150 000 euros	7%	39%	46%	38%	15%	1%	100%
	150 000 à 500 000 euros	3%	28%	31%	46%	23%	1%	100%
	Plus de 500 000 euros	1%	45%	45%	34%	21%	-	100%
Total		8%	43%	50%	35%	14%	1%	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Par rapport à la moyenne générale de 51%, le secteur du sport se distingue positivement (60%), et celui de la culture marque sa différence (39%). Les plus petites associations semblent se porter un peu mieux, pendant que les associations moyennes (entre 3 et 9 salariés, et un budget de 150 000 à 300 000 euros), sont proportionnellement les plus nombreuses à se dire en difficultés.

Même si elles peuvent un peu plus s'appuyer sur leur notoriété et sur des partenariats, les plus grandes associations ne sont pas épargnées : environ 20% d'entre elles se disent en très grande difficulté. On ne sera pas étonné de ce constat, dès lors que les moyens d'accompagnement ont été successivement réduits au plan national et local.

B - LA RESSOURCE HUMAINE BENEVOLE

Le cumul des réponses positives n'atteint pas la barre des 50%. La ressource humaine bénévole, exclusive dans plus de 85% des associations, est une préoccupation importante.

Tableau 2 - Depuis le début 2015, comment jugez-vous la situation de votre association, concernant le bénévolat ?

		Très bonne	Bonne	Sous-total "Bonne"	Difficile	Très difficile	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	4%	42%	46%	43%	10%	1%	100%
	Culture	7%	47%	54%	38%	8%	-	100%
	Sport	10%	39%	49%	35%	15%	1%	100%
	Loisirs - JEP	8%	33%	41%	49%	8%	2%	100%
	Autres	8%	37%	45%	39%	14%	2%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	9%	37%	46%	42%	11%	1%	100%
	1 - 2 salariés	4%	40%	44%	45%	11%	1%	100%
	3 à 9 salariés	6%	44%	50%	39%	10%	1%	100%
	10 salariés et +	4%	44%	48%	42%	7%	4%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	7%	36%	43%	44%	11%	2%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	8%	37%	45%	44%	11%	-	100%
	50 000 à 150 000 euros	5%	41%	46%	42%	11%	-	100%
	150 000 à 500 000 euros	10%	46%	56%	36%	7%	1%	100%
	Plus de 500 000 euros	12%	46%	58%	26%	16%	1%	100%
Total		8%	39%	47%	40%	11%	1%	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Sur ce sujet, les plus grandes associations, disposant généralement de salariés, peuvent équilibrer leurs ressources humaines, et semblent globalement un peu moins à la peine. On ne négligera pas, pour autant, la forte proportion de 16% de leurs responsables, affichant de graves difficultés. Cette proportion est voisine dans le secteur du sport, qui souffre depuis quelques années pour trouver de nouveaux bénévoles.

C - LA SITUATION GENERALE

Fort heureusement, dans la mesure où les citoyens comptent tout particulièrement sur eux et sur leurs associations, une majorité de responsables jugent la situation bonne ou assez bonne (64%). Mais la proportion de près de 30% de ceux qui la jugent difficile, et surtout les 6% qui émettent des signaux de détresse méritent une attention toute particulière.

Tableau 3 – Depuis le début 2015, comment jugez-vous la situation générale de votre association (actions, missions, projets) ?

		Très bonne	Bonne	Sous-total "Bonne"	Difficile	Très difficile	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	9%	52%	61%	32%	6%	-	100%
	Culture	10%	53%	62%	31%	7%	-	100%
	Sport	18%	47%	65%	31%	4%	-	100%
	Loisirs - JEP	8%	60%	68%	23%	9%	-	100%
	Autres	11%	52%	63%	30%	5%	2%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	13%	56%	69%	26%	5%	-	100%
	1 - 2 salariés	6%	57%	63%	31%	6%	1%	100%
	3 à 9 salariés	8%	51%	59%	33%	6%	1%	100%
	10 salariés et +	5%	57%	62%	31%	6%	-	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	10%	56%	66%	27%	7%	1%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	9%	58%	67%	28%	5%	-	100%
	50 000 à 150 000 euros	8%	55%	64%	29%	7%	-	100%
	150 000 à 500 000 euros	9%	55%	64%	30%	6%	-	100%
	Plus de 500 000 euros	27%	30%	57%	38%	4%	-	100%
Total		12%	52%	64%	29%	6%	-	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

En projection nationale, on ne compte que 150 000 associations environ (12%) pour lesquelles les responsables considèrent que la situation est très bonne, et, à l'opposé, près de 80 000 dans lesquelles elle est jugée très difficile. Globalement, le secteur du sport et des loisirs semble un peu moins en difficultés, de même que les plus petites associations. Le secteur des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire présente une situation tranchée, avec une plus forte proportion de dirigeants satisfaits (68%) et une plus forte proportion de responsables très inquiets (9%).

Les associations présentant les plus gros budgets (+ de 500 000 euros annuels) semblent davantage à la peine, avec une proportion de 57% de responsables satisfaits, contre une moyenne de 64%.

Le lecteur pourra comparer les réponses, concernant respectivement la situation financière, celle des ressources humaines, et la situation générale, et voir comment chaque secteur parvient plus ou moins à surmonter ses difficultés. Globalement, avec seulement 50% de réponses positives concernant les finances, 47% d'avis positifs concernant le bénévolat, on parvient à 64% de réponses positives, concernant la situation générale.

Les responsables ne font pas de miracles, ils font simplement avec les moyens dont ils disposent pour agir au mieux, mais cette faculté a des limites, et ces résultats ne manqueront pas d'interpeller les responsables politiques de tous niveaux.

D - LE PRONOSTIC POUR LA RENTREE

A peine la moitié des répondants (51%) voient l'avenir sous un jour favorable. Et ils sont 7% à estimer que la rentrée associative sera « très difficile ».

Tableau 4 – Comment voyez-vous la situation de votre association (actions, missions) au cours des prochains mois ?

		Très bonne	Bonne	Sous-total "Bonne"	Difficile	Très difficile	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	6%	46%	52%	42%	5%	1%	100%
	Culture	4%	41%	45%	48%	7%	-	100%
	Sport	2%	51%	53%	38%	9%	-	100%
	Loisirs - JEP	8%	47%	55%	40%	5%	-	100%
	Autres	8%	42%	50%	43%	5%	1%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	8%	49%	56%	38%	6%	-	100%
	1 - 2 salariés	5%	40%	45%	47%	7%	1%	100%
	3 à 9 salariés	3%	44%	47%	45%	7%	-	100%
	10 salariés et +	2%	47%	48%	43%	8%	-	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	6%	46%	53%	38%	9%	1%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	6%	49%	55%	40%	5%	-	100%
	50 000 à 150 000 euros	6%	40%	46%	45%	8%	1%	100%
	150 000 à 500 000 euros	5%	39%	45%	50%	5%	-	100%
	Plus de 500 000 euros	0%	49%	49%	46%	5%	-	100%
Total		5%	46%	51%	42%	7%	-	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

A partir d'une moyenne générale de 51% de répondants relativement optimistes, le secteur de la culture se distingue (45%), de même que les associations qui comportent moins de 3 salariés (45%). Parmi les 7% qui se montrent particulièrement inquiets, les plus petites associations sont proportionnellement plus représentées (9%).

E - LES PROJETS ENVISAGES

Bien qu'ils rencontrent de multiples difficultés, les responsables associatifs sont, par nature, ambitieux. A la fois pour tenter de développer leur association, et aussi, notamment dans le social, pour répondre aux attentes et aux besoins croissants. On ne sera donc pas étonné de constater une majorité (56%) de réponses positives à la question suivante.

Tableau 5 - Envisagez-vous de nouveaux projets - ou une extension de vos activités actuelles - après l'été ?

		Oui certainement	Oui, peut-être	Sous-total "Oui"	Probablement pas	Non	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	31%	27%	58%	20%	20%	2%	100%
	Culture	33%	24%	57%	20%	23%	1%	100%
	Sport	33%	20%	53%	18%	28%	1%	100%
	Loisirs - JEP	22%	30%	52%	17%	28%	3%	100%
	Autres	38%	28%	65%	17%	16%	3%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	30%	28%	58%	20%	20%	2%	100%
	1 - 2 salariés	32%	31%	63%	16%	19%	2%	100%
	3 à 9 salariés	30%	26%	56%	21%	22%	2%	100%
	10 salariés et +	34%	31%	66%	19%	14%	2%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	26%	26%	52%	21%	24%	3%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	28%	33%	62%	19%	18%	1%	100%
	50 000 à 150 000 euros	33%	25%	58%	18%	23%	1%	100%
	150 000 à 500 000 euros	34%	28%	62%	20%	17%	1%	100%
	Plus de 500 000 euros	47%	9%	56%	9%	35%	-	100%
Total		31%	25%	56%	18%	24%	2%	100%

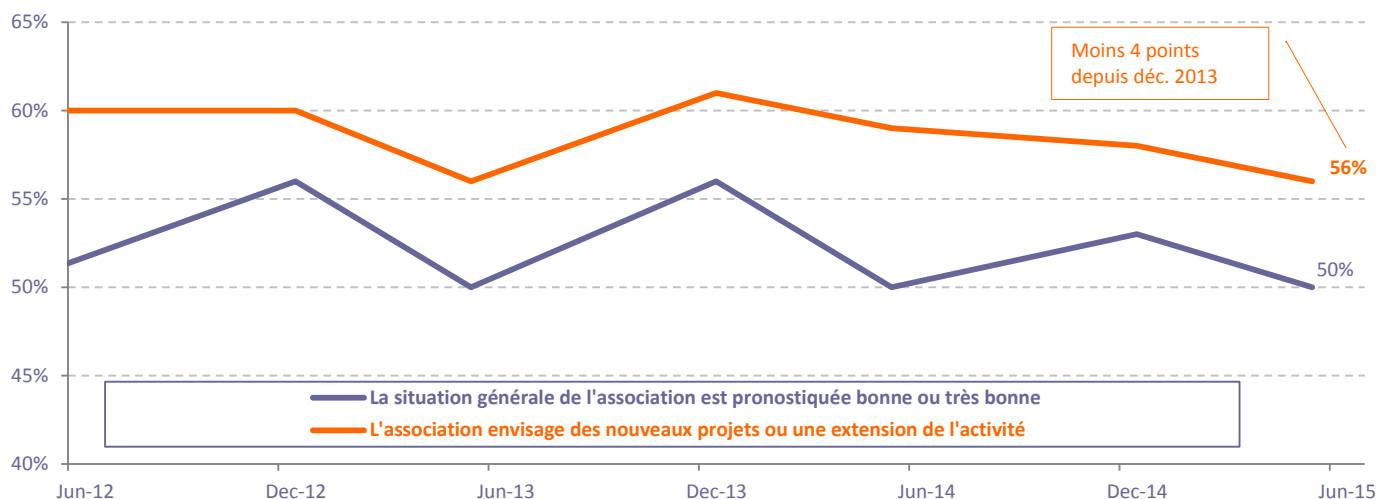
Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Les secteurs du sport (53%) et des loisirs (52%), dont les programmes sont assez généralement reconduits chaque année, sont un peu en retrait, quant à leurs projets, par rapport au secteur sanitaire et social (58%). En lien avec ce dernier, compte tenu de la taille moyenne de ses associations, on note un haut niveau de réponses positives parmi celles qui comportent plus de 10 salariés (66%).

F - LES LIENS ENTRE DIAGNOSTICS ET PROJETS

Un graphique permet de situer les deux dimensions dans le temps. Il retrace les réponses positives aux deux questions suivantes : « Comment voyez-vous la situation de votre association au cours des prochains mois ? » et « Votre association envisage-t-elle de nouveaux projets ou une extension de ses activités, après l'été ? ». On notera un effet saisonnalité important concernant la situation générale, jugée meilleure en décembre, lorsque l'année associative a redémarré, et moins favorable en juin, quand il s'agit de programmer l'année suivante.

Graphique 2 – Evolution comparée des réponses positives sur la situation à venir et sur les projets



Source : Enquêtes semestrielles auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités.

Cet « effet » est atténué en décembre 2014, avec 53% de réponses optimistes pour 56% en décembre 2012 et en décembre 2013. En juin 2015, la moitié des responsables reste confiants, mais ils ne sont plus que 56% à envisager de nouveaux projets. Ils étaient 60% en décembre 2014.

Le tableau suivant complète utilement ce constat. Il rapproche les résultats relatifs au diagnostic général porté par les responsables d'un secteur donné, ou d'une strate associative particulière, ceux qui ont trait au pronostic, et ceux qui montrent la volonté de mettre en place de nouveaux projets.

Tableau 6 - Diagnostics, pronostics et nouveaux projets

		La bonne situation de votre association		Avez-vous des projets nouveaux ?		
		Au cours des mois écoulés	Au cours des prochains mois	Oui sûrement	Oui peut-être	Sous total
Secteurs	Sanitaire et social	61%	52%	31%	27%	58%
	Culture	62%	45%	33%	24%	57%
	Sport	65%	53%	33%	20%	53%
	Loisirs - JEP	68%	55%	22%	30%	52%
	Autres	63%	50%	38%	28%	65%
Effectifs salariés	Sans salarié	69%	56%	30%	28%	58%
	1 - 2 salariés	63%	45%	32%	31%	63%
	3 à 9 salariés	59%	47%	30%	26%	56%
	10 salariés et +	62%	48%	34%	31%	66%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	66%	53%	26%	26%	52%
	De 10 000 à 50 000 euros	67%	55%	28%	33%	62%
	50 000 à 150 000 euros	64%	46%	33%	25%	58%
	150 000 à 500 000 euros	64%	45%	34%	28%	62%
	Plus de 500 000 euros	57%	49%	47%	9%	56%
Total		64%	50%	31%	25%	56%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015. Lecture : Au sein du secteur sanitaire et social, 61% des responsables portent un jugement positif sur la période écoulée, 52% font un pronostic favorable pour les mois prochains, et 58% envisagent, sûrement ou peut-être, de nouveaux projets.

Une lecture détaillée de ce tableau permet de montrer, notamment, les écarts entre l'optimisme concernant les prochains mois (50%), et la volonté de projets partagée par 56% des répondants. Cet écart de 5 points varie fortement d'une quasi inexistence parmi les plus petites associations, jusqu'à plus de 10 points dans la culture, frôlant même la vingtaine de points dans les associations qui disposent de un ou deux salariés et dans celles qui dépassent la dizaine d'emplois.

On note, ici comme dans plusieurs tableaux, une différence au détriment des employeurs associatifs situés entre 3 et 9 salariés : assez importants pour être fragiles et dépendre de bien des facteurs, pas forcément assez importants pour être assez connus et soutenus.

G - LA HIERARCHIE DES SUJETS D'INQUIETUDE

La situation financière préoccupe 52% des répondants, dans la même proportion que pour ce qui concerne la ressource humaine bénévole. Suivent, en corollaire, le renouvellement des dirigeants bénévoles (43%) et, montant régulièrement en puissance au fil des enquêtes, l'évolution des politiques publiques.

Tableau 7 - Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles

	Sanitaire et social	Culture	Sport	Loisirs - JEP	Autres	Ensemble
La situation financière	52%	64%	48%	47%	51%	52%
Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités de l'association	49%	37%	58%	59%	56%	52%
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	49%	32%	52%	41%	43%	43%
L'évolution des politiques publiques	42%	50%	47%	35%	40%	43%
Les relations avec les collectivités territoriales	27%	42%	35%	25%	32%	33%
Les moyens matériels, y compris les locaux	20%	29%	21%	24%	24%	24%
La motivation et l'investissement des membres de l'équipe dirigeante	23%	13%	29%	27%	25%	24%
La diminution du nombre d'adhérents	16%	23%	20%	26%	22%	22%
Les relations avec les services de l'Etat	21%	25%	24%	18%	21%	22%
Les ressources humaines salariées, le cas échéant	19%	19%	9%	10%	10%	13%
Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises	13%	10%	16%	6%	12%	12%
La concurrence éventuelle avec le secteur privé lucratif	12%	9%	8%	6%	8%	9%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Chaque secteur montre une plus forte sensibilité que les autres à certains sujets. Il en est ainsi du renouvellement des dirigeants bénévoles et de la concurrence avec le secteur lucratif, dans l'ensemble sanitaire et social. Le secteur de la culture, particulièrement inquiet, se distingue tout particulièrement pour les questions financières et pour ses relations avec les collectivités locales. C'est la question des ressources humaines bénévoles qui marque surtout les responsables du sport, que ce soit d'une manière générale (58%), que ce soit pour le renouvellement de ses dirigeants, sujet crucial (52%), que ce soit aussi pour la motivation des équipes bénévoles (29%).

Le secteur des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire se montre un peu plus préoccupé que les autres secteurs, concernant les ressources humaines bénévoles, et aussi à propos de la diminution du nombre des adhérents, en lien avec la crise économique actuelle.

Le tableau complémentaire suivant présente les résultats, en fonction de la présence ou non de salariés, et de leur nombre. Il montre de nettes différences entre les associations qui n'ont pas de salarié, souvent assez proches de celles qui ont moins de 3 salariés, et celles qui ont davantage de salariés.

Tableau 8 - Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles

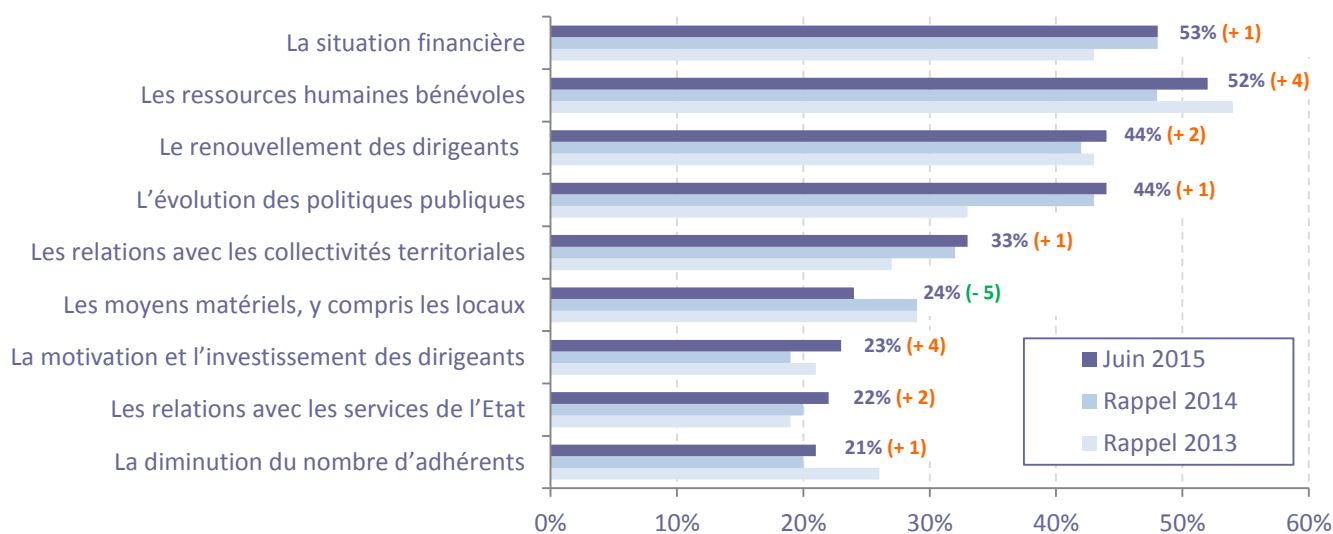
Sujets / Présence et nombre de salariés	Sans salarié	1 - 2 salariés	3 à 9 salariés	10 salariés et +	Total
La situation financière	40%	60%	70%	60%	52%
Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités de l'association	59%	56%	35%	33%	52%
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	43%	47%	40%	44%	43%
L'évolution des politiques publiques	33%	47%	58%	63%	43%
Les relations avec les collectivités territoriales	26%	33%	39%	41%	33%
Les moyens matériels, y compris les locaux	26%	26%	21%	23%	24%
La motivation et l'investissement des membres de l'équipe dirigeante	25%	24%	19%	14%	24%
La diminution du nombre d'adhérents	26%	22%	14%	8%	22%
Les relations avec les services de l'Etat	18%	23%	24%	31%	22%
Les ressources humaines salariées, le cas échéant	-	22%	26%	29%	13%
Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises	13%	12%	9%	8%	12%
La concurrence éventuelle avec le secteur privé lucratif	6%	8%	11%	22%	9%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Comme nous l'avons vu plus haut, les associations qui ont entre 3 et 9 salariés se distinguent tout particulièrement par leurs inquiétudes relatives à leur financement (70%). Par ailleurs, elles partagent, avec celles qui ont plus de 10 salariés, les craintes fortes relatives aux relations avec les collectivités territoriales, ainsi que l'évolution des politiques publiques.

Un retour sur les années 2013 et 2014 permet de faire ressortir quelques tendances.

Graphique 3 - Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Sources : Enquêtes semestrielles auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités.

Pour la seule année 2015, on notera des difficultés plus vives en matière de bénévolat : celles qui ont trait aux ressources humaines bénévoles, en général, ont gagné 4 points ; le souci de renouvellement des dirigeants, 2 points ; celui qui est lié à leur motivation et leur investissement, 4 points.

Sur les trois années, on retiendra surtout, conjuguée avec les inquiétudes croissantes concernant l'évolution des politiques publiques (+ 10 points), la dégradation de la situation concernant les relations avec les différents services de l'Etat (+ 3 points) et celles avec les collectivités locales (+ 6 points). Cette dégradation est souvent liée à la baisse des subventions. Elle semble compensée par une moindre difficulté quant aux aides obtenues pour le matériel et pour les locaux (- 5 points).

3 - LES RELATIONS AVEC LES COMMUNES

PRECISIONS METHODOLOGIQUES :

L'avertissement suivant était donné aux répondants : parmi les collectivités, c'est avec les communes que les associations ont le plus de relations. Pour les besoins de cette enquête, nous nous limitons ici au cas des associations qui ont des relations exclusivement ou principalement avec une commune.

A - LA QUALITE DES RELATIONS AVEC LA COMMUNE

D'une manière générale, les responsables associatifs étaient invités à qualifier *leurs relations avec la commune avec laquelle leur association a exclusivement ou principalement des échanges*. Huit propositions étaient offertes aux répondants. Deux tableaux consécutifs, présentent les résultats, en fonction des secteurs d'activité, d'une part, et en fonction du budget annuel de l'association, d'autre part.

1) LA QUALITE DES RELATIONS, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE

Tableau 9 - D'une manière générale, notamment avec les éventuels changements intervenus lors des élections de mars 2014, mais aussi compte tenu des difficultés conjoncturelles, comment qualifiez-vous les relations de votre association avec la commune ? Plusieurs réponses possibles, selon les secteurs

Qualité des relations	Sanitaire et social	Culture	Sport	Loisirs - JEP	Autres	Ensemble
Toujours bonnes et faites de compréhension réciproque	25%	26%	35%	30%	20%	28%
Convenables, chaque partenaire étant à sa place et dans son rôle	38%	33%	36%	40%	29%	35%
Renforcées, avec la nouvelle équipe municipale	7%	7%	15%	7%	10%	10%
Dégradées, avec la nouvelle équipe municipale	7%	9%	14%	3%	10%	9%
Tendues, la commune se disant en difficultés	9%	13%	14%	7%	7%	11%
Ont toujours été difficiles et nous le regrettons	5%	4%	3%	2%	6%	4%
Juste formelles, car notre association fonctionne de manière autonome	9%	8%	3%	7%	10%	7%
Inexistantes, en dépit des attentes de l'association	17%	20%	9%	18%	20%	16%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Le cumul des deux premières propositions, conduisant à des réponses positives, correspond à une proportion de 63%, pour l'ensemble du panel. Elle est à son maximum, de l'ordre de 70%, pour le sport et les loisirs, et en retrait pour la culture (59%).

On notera, par ailleurs, un équilibre entre la proportion des répondants jugeant que les relations se sont renforcées (10%) et ceux qui estiment qu'elles se sont dégradées (9%), avec une nouvelle équipe municipale. Une exception positive, toutefois, pour le domaine des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire (7% contre 3%).

Une tension plus forte apparaît, concernant la culture et le sport, en raison des difficultés invoquées par les communes. La proportion des répondants indiquant que leurs relations ont toujours été difficiles est assez faible (4%), et varie assez peu selon le secteur. Un certain nombre d'associations se limitent à des relations formelles, n'ayant pas de besoins particuliers, mais cette proportion, assez forte dans le secteur sanitaire et social, est réduite à un minimum de 3% dans le secteur du sport.

Enfin, nombre de répondants regrettent de ne pas avoir de relations avec la commune, en dépit des attentes de leur association : la proportion moyenne, assez élevée, de 16%, varie de 9% seulement dans le sport, jusqu'à 20% dans un secteur de la culture qui se sent un peu orphelin.

2) LA QUALITE DES RELATIONS, SELON LE BUDGETS ANNUEL DE L'ASSOCIATION

Tableau 10 - D'une manière générale, notamment avec les éventuels changements intervenus lors des élections de mars 2014, mais aussi compte tenu des difficultés conjoncturelles, comment qualifiez-vous les relations de votre association avec la commune ? Plusieurs réponses possibles en fonction du budget

Qualité des relations	Moins de 10 000 euros	De 10 000 à 50 000 euros	50 000 à 150 000 euros	150 000 à 500 000 euros	Plus de 500 000 euros	Total
Toujours bonnes et faites de compréhension réciproque	30%	29%	25%	17%	33%	28%
Convenables, chaque partenaire étant à sa place et dans son rôle	36%	38%	28%	30%	39%	35%
Renforcées, avec la nouvelle équipe municipale	8%	11%	7%	6%	15%	10%
Dégradées, avec la nouvelle équipe municipale	8%	6%	7%	11%	16%	9%
Tendues, la commune se disant en difficultés	7%	7%	13%	19%	17%	11%
Toujours été difficiles et nous le regrettons	3%	6%	5%	2%	0%	4%
Juste formelles, car notre association fonctionne de manière autonome	10%	7%	8%	3%	1%	7%
Inexistantes, en dépit des attentes de l'association	22%	15%	13%	8%	12%	16%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Le cumul des réponses positives aux deux premières propositions montrant un maximum pour les plus petites associations (66%) et pour les plus grandes (72%). Les associations de taille moyenne se montrent nettement en retrait (47% pour les budgets compris entre 150 000 et 500 000 euros). Ce sont ces mêmes associations qui indiquent que les relations se sont plus dégradées (11%) que renforcées (6%), avec la nouvelle équipe municipale. Et c'est l'inverse, exactement, pour les associations dont le budget se situe entre 10 000 et 50 000 euros.

La proportion des responsables, regrettant qu'il n'y ait pas de relations entre la commune et leur association, est nettement à son maximum (22%), parmi celles qui disposent du plus petit budget.

B – L'ÉVOLUTION DES COOPERATIONS ENTRE ASSOCIATIONS ET COMMUNES

Pour une série de neuf thèmes préparés en lien avec notre comité d'experts, les responsables associatifs étaient invités à indiquer si leurs relations avec les communes leur paraissaient en amélioration, sans changement ou en régression. Au passage, ils pouvaient indiquer si leur association n'était pas concernée, pour certains, voire pour la totalité de ces thèmes.

Le taux moyen de non réponse (plus de 10%), et la proportion des responsables dont l'association n'est pas concernée par chacun des thèmes (entre 8% et 41%) constituent des informations précieuses pour les représentants des communes, qu'ils soient élus ou agents.

Tableau 11 - Comment qualifiez-vous les coopérations de votre association avec la commune, pour chacun de ces thèmes ? Sont-elles en amélioration, stables, en régression, ou sans objet compte tenu de ses activités ?

Thèmes	En amélioration	Sans changement	En régression	Pas de besoin particulier	NSP	Total
Soutien financier	7%	48%	27%	8%	10%	100%
Mise à disposition de salles et de terrains	5%	53%	10%	22%	10%	100%
Mise à disposition de personnel	2%	38%	8%	41%	11%	100%
Aide à la communication	8%	49%	11%	22%	10%	100%
Aide à la mobilisation des bénévoles	4%	42%	12%	30%	12%	100%
Encouragement des projets inter-associatifs	13%	43%	15%	18%	11%	100%
Identification d'un élu référent	13%	44%	14%	17%	12%	100%
Identification d'un agent référent	5%	46%	13%	23%	14%	100%
Simplifications administratives	6%	42%	25%	15%	13%	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Observons tout d'abord que la mise à disposition de personnel (40%) et l'aide à la mobilisation des bénévoles (30%), figurent parmi les thèmes pour lesquels les relations entre associations et communes sont plus souvent sans objet. Inversement, le soutien financier (8%) est assez rarement sans objet.

Parmi les trois possibilités d'expressions sur la qualité des relations, on insistera sur les écarts entre celles qui indiquent une amélioration et celles qui dénotent une régression : la différence est largement négative concernant le soutien financier (7% - 27%), tout comme pour les simplifications administratives (6% - 25%). Elle est un peu plus faiblement négative pour l'aide à la mobilisation des bénévoles (4% - 12%), tout comme pour l'identification d'un agent référent (5% - 13%). Elle n'est jamais en faveur de l'amélioration, même si on parvient sensiblement à l'équilibre, concernant l'identification d'un élu référent (13% - 14%).

Le lecteur pourra trouver, en annexe technique, les neufs tableaux détaillés de ces réponses, en fonction des trois critères pris en compte, relatifs au secteur d'activité, à la présence et au nombre des salariés et au budget annuel de l'association.

ANNEXES

PREMIERE PARTIE : DEFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITES, AU REGARD DES INSCRIPTIONS AU JOURNAL OFFICIEL DES ASSOCIATIONS NOUVELLES

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

DEUXIEME PARTIE : DEFINITIONS ET PRECISIONS METHODOLOGIQUES SUR L'EMPLOI

- Une unité de compte : l'établissement

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises.
- Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Alors que pour les données antérieures à 2009, était considéré comme actif pour une année donnée, tout établissement présent au moins un trimestre de l'année, il est désormais compté au prorata du nombre de trimestres d'activité : 0,25 pour un trimestre, 0,50 pour deux trimestres...

- La notion d'emploi

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

- Le secteur concurrentiel²⁰ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

- La masse salariale totale ou l'assiette dé plafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

- Les secteurs d'activités des associations employeurs

L'observation des associations employeurs par secteur d'activités porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222).

Une analyse très fine de la nouvelle nomenclature d'activité française (NAF) et un rapprochement avec la répartition antérieurement retenue à partir de l'ancienne nomenclature ont permis d'identifier 17 secteurs d'activités. Trois d'entre eux font l'objet d'une répartition interne plus fine. Il s'agit de l'hébergement médicosocial (9 thèmes), de l'action sociale sans hébergement (7 thèmes) et des activités culturelles (4 thèmes). Le tableau suivant présente les secteurs d'activités retenus pour la présente étude ainsi que la correspondance avec la nouvelle nomenclature d'activités françaises.

²⁰ Source : ACOSS STAT n° 81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.

Par souci de simplification, sont ici listés les codes APE ou l'ensemble de la division qui les réunit quand tous les codes APE sont concernés.²¹

Secteurs d'activités des associations	Correspondance NAF rév. 2
Enseignement	Toute la division 85 + les codes 8551Z et 8552 Z
Santé	Toute la division 86
Activités sportives	9311Z - 9312Z - 9313Z - 9319Z
Hébergement médico social	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malade mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficulté et autre hébergement social	Code 8790B
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement n.c.a.	Code 8899B
Activités récréatives et de loisirs	
9321Z et 9329Z	
Activités culturelles	
Activités liées au spectacle vivant	code 9001Z et code 9002Z
Créations artistiques	code 9003A et code 9003B
Gestion d'équipements culturels	codes 9004Z + 9101Z+9102Z+9103Z+9104Z
Activités audio-visuelles	toute la division 59 et toute la division 60
Activités d'hébergement, de restauration et de tourisme	
Hébergement	Toute la division 55
Restauration	Toute la division 56
Activité des agences de voyages, voyagistes et services de réservation et activités connexes	Code APE 7911Z , 7912Z et 7990Z
Recherche - Développement scientifique	
Toute la division 72	
Agriculture, élevage, chasse pêche	
Divisions 01 - 02 - 03	
Autres activités	
Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles	code 9411Z et 9412Z
Activités des organisations religieuses	code 9491Z
Activités des syndicats de salariés	code 9420Z
Activités des organisations politiques	code 9492Z
Activités liées à l'emploi	Toute la division 78 + le code 8413Z
Activités des Organisations associatives non classées ailleurs	
code 9499Z	

- Les données corrigées des variations saisonnières (CVS) correspondent aux données désaisonnalisées, pour corriger notamment l'impact des versements des primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Elles sont ensuite analysées à l'aide de deux indicateurs complémentaires : le glissement trimestriel (GT) et le glissement annuel (GA).

- Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

- Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

²¹ La nouvelle NAF comporte 5 niveaux emboîtés : 21 sections, 88 divisions, 272 groupes, 615 classes et 732 sous classes. Les codes APE (activité principale exercée) correspondent aux sous classes. Ils sont désormais formés de 4 chiffres et d'une lettre.

TROISIEME PARTIE : DETAIL DES REPONSES
CONCERNANT LA QUALITE DES RELATIONS ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LA COMMUNE.

Comment qualifiez-vous les coopérations de votre association avec la commune,
concernant le soutien financier qu'elle lui apporte ?

Réponses en fonction de l'association		En amélioration	Sans changement	En régression	Pas de besoin particulier	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	7%	39%	32%	9%	13%	100%
	Culture	5%	48%	33%	7%	6%	100%
	Sport	6%	57%	24%	3%	9%	100%
	Loisirs - JEP	7%	47%	21%	11%	13%	100%
	Autres	7%	41%	26%	14%	11%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	8%	42%	28%	14%	8%	100%
	1 - 2 salariés	8%	45%	32%	4%	11%	100%
	3 à 9 salariés	5%	36%	36%	4%	18%	100%
	10 salariés et +	5%	41%	33%	6%	14%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	7%	48%	25%	13%	7%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	9%	46%	30%	8%	8%	100%
	50 000 à 150 000 euros	9%	39%	34%	5%	12%	100%
	150 000 à 500 000 euros	4%	31%	43%	3%	19%	100%
	Plus de 500 000 euros	1%	71%	10%	5%	14%	100%
Total		7%	48%	27%	8%	10%	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Comment qualifiez-vous les coopérations de votre association avec la commune,
concernant la mise à disposition de salles et de terrains ?

Réponses en fonction de l'association		En amélioration	Sans changement	En régression	Pas de besoin particulier	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	5%	42%	8%	31%	14%	100%
	Culture	5%	60%	7%	21%	7%	100%
	Sport	4%	60%	17%	16%	3%	100%
	Loisirs - JEP	6%	52%	5%	21%	16%	100%
	Autres	7%	42%	9%	30%	13%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	7%	51%	9%	25%	8%	100%
	1 - 2 salariés	4%	58%	7%	20%	12%	100%
	3 à 9 salariés	3%	50%	7%	21%	19%	100%
	10 salariés et +	1%	43%	9%	33%	14%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	8%	55%	7%	22%	8%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	6%	52%	7%	27%	9%	100%
	50 000 à 150 000 euros	3%	53%	8%	22%	14%	100%
	150 000 à 500 000 euros	2%	48%	10%	20%	21%	100%
	Plus de 500 000 euros	0%	52%	24%	20%	3%	100%
Total		5%	53%	10%	22%	10%	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Comment qualifiez-vous les coopérations de votre association avec la commune,
concernant la mise à disposition de personnel ?

Réponses en fonction de l'association		En amélioration	Sans changement	En régression	Pas de besoin particulier	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	1%	24%	9%	49%	17%	100%
	Culture	3%	40%	9%	39%	9%	100%
	Sport	1%	51%	6%	37%	4%	100%
	Loisirs - JEP	4%	31%	7%	42%	16%	100%
	Autres	3%	28%	8%	44%	17%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	3%	32%	9%	44%	11%	100%
	1 - 2 salariés	2%	39%	10%	36%	14%	100%
	3 à 9 salariés	1%	32%	8%	39%	20%	100%
	10 salariés et +	2%	18%	10%	54%	16%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	4%	39%	9%	38%	10%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	2%	33%	6%	46%	12%	100%
	50 000 à 150 000 euros	1%	34%	10%	40%	16%	100%
	150 000 à 500 000 euros	2%	29%	10%	38%	21%	100%
	Plus de 500 000 euros	0%	50%	2%	45%	3%	100%
Total		2%	38%	8%	41%	11%	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Comment qualifiez-vous les coopérations de votre association avec la commune,
concernant l'aide à la communication ?

Réponses en fonction de l'association		En amélioration	Sans changement	En régression	Pas de besoin particulier	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	11%	38%	11%	26%	15%	100%
	Culture	5%	50%	11%	25%	8%	100%
	Sport	7%	57%	13%	19%	4%	100%
	Loisirs - JEP	10%	46%	8%	20%	16%	100%
	Autres	10%	43%	11%	22%	14%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	9%	46%	13%	22%	10%	100%
	1 - 2 salariés	9%	48%	13%	19%	12%	100%
	3 à 9 salariés	8%	40%	9%	24%	20%	100%
	10 salariés et +	4%	36%	7%	37%	15%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	10%	51%	11%	18%	9%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	11%	48%	11%	21%	10%	100%
	50 000 à 150 000 euros	9%	42%	13%	21%	14%	100%
	150 000 à 500 000 euros	5%	41%	7%	25%	21%	100%
	Plus de 500 000 euros	1%	53%	13%	31%	3%	100%
Total		8%	49%	11%	22%	10%	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Comment qualifiez-vous les coopérations de votre association avec la commune,
concernant l'aide à la mobilisation de bénévoles ?

Réponses en fonction de l'association		En amélioration	Sans changement	En régression	Pas de besoin particulier	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	6%	33%	13%	32%	16%	100%
	Culture	6%	37%	11%	37%	10%	100%
	Sport	2%	60%	11%	23%	5%	100%
	Loisirs - JEP	4%	32%	14%	33%	17%	100%
	Autres	3%	38%	12%	28%	18%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	5%	37%	15%	31%	12%	100%
	1 - 2 salariés	5%	40%	16%	26%	14%	100%
	3 à 9 salariés	2%	37%	8%	31%	22%	100%
	10 salariés et +	2%	30%	9%	42%	17%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	4%	40%	17%	28%	11%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	5%	39%	12%	31%	13%	100%
	50 000 à 150 000 euros	4%	39%	13%	28%	16%	100%
	150 000 à 500 000 euros	1%	34%	7%	36%	23%	100%
	Plus de 500 000 euros	4%	60%	1%	31%	3%	100%
Total		4%	42%	12%	30%	12%	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Comment qualifiez-vous les coopérations de votre association avec la commune,
concernant l'encouragement des projets inter-associatifs ?

Réponses en fonction de l'association		En amélioration	Sans changement	En régression	Pas de besoin particulier	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	12%	34%	18%	19%	16%	100%
	Culture	10%	39%	22%	18%	11%	100%
	Sport	15%	58%	11%	13%	3%	100%
	Loisirs - JEP	15%	33%	13%	21%	18%	100%
	Autres	12%	39%	14%	19%	16%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	12%	39%	18%	21%	11%	100%
	1 - 2 salariés	14%	41%	16%	16%	13%	100%
	3 à 9 salariés	10%	39%	15%	16%	20%	100%
	10 salariés et +	13%	30%	19%	22%	16%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	14%	40%	16%	21%	9%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	13%	42%	13%	20%	13%	100%
	50 000 à 150 000 euros	12%	40%	19%	15%	14%	100%
	150 000 à 500 000 euros	11%	34%	18%	15%	21%	100%
	Plus de 500 000 euros	14%	60%	10%	10%	6%	100%
Total		13%	43%	15%	18%	11%	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Comment qualifiez-vous les coopérations de votre association avec la commune,
concernant l'identification d'un élu référent ?

Réponses en fonction de l'association		En amélioration	Sans changement	En régression	Pas de besoin particulier	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	12%	41%	13%	17%	17%	100%
	Culture	10%	39%	22%	18%	11%	100%
	Sport	15%	58%	11%	13%	3%	100%
	Loisirs - JEP	15%	33%	13%	21%	18%	100%
	Autres	12%	39%	14%	19%	16%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	12%	44%	13%	19%	12%	100%
	1 - 2 salariés	12%	47%	11%	16%	15%	100%
	3 à 9 salariés	11%	47%	12%	11%	20%	100%
	10 salariés et +	14%	41%	14%	13%	17%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	11%	46%	12%	19%	12%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	12%	45%	12%	17%	14%	100%
	50 000 à 150 000 euros	13%	44%	14%	14%	15%	100%
	150 000 à 500 000 euros	14%	45%	13%	6%	23%	100%
	Plus de 500 000 euros	6%	62%	23%	6%	3%	100%
Total		13%	44%	14%	17%	12%	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Comment qualifiez-vous les coopérations de votre association avec la commune,
concernant l'identification d'un agent référent ?

Réponses en fonction de l'association		En amélioration	Sans changement	En régression	Pas de besoin particulier	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	6%	38%	11%	27%	19%	100%
	Culture	4%	44%	14%	27%	11%	100%
	Sport	3%	63%	12%	14%	8%	100%
	Loisirs - JEP	5%	36%	14%	27%	18%	100%
	Autres	7%	40%	12%	23%	18%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	5%	40%	12%	29%	14%	100%
	1 - 2 salariés	5%	48%	9%	22%	16%	100%
	3 à 9 salariés	7%	47%	9%	17%	21%	100%
	10 salariés et +	5%	38%	14%	25%	17%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	4%	43%	12%	28%	13%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	5%	43%	11%	25%	16%	100%
	50 000 à 150 000 euros	7%	42%	10%	24%	17%	100%
	150 000 à 500 000 euros	7%	45%	11%	14%	23%	100%
	Plus de 500 000 euros	1%	65%	20%	11%	3%	100%
Total		5%	46%	13%	23%	14%	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.

Comment qualifiez-vous les coopérations de votre association avec la commune,
concernant la simplification administrative ?

Réponses en fonction de l'association		En amélioration	Sans changement	En régression	Pas de besoin particulier	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	6%	34%	24%	20%	16%	100%
	Culture	5%	41%	26%	20%	8%	100%
	Sport	7%	47%	33%	8%	4%	100%
	Loisirs - JEP	5%	41%	20%	14%	21%	100%
	Autres	4%	41%	20%	15%	19%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	5%	40%	23%	20%	13%	100%
	1 - 2 salariés	5%	47%	25%	11%	13%	100%
	3 à 9 salariés	5%	37%	28%	10%	20%	100%
	10 salariés et +	2%	43%	26%	13%	16%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	4%	46%	21%	18%	12%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	5%	39%	25%	16%	16%	100%
	50 000 à 150 000 euros	4%	41%	27%	15%	13%	100%
	150 000 à 500 000 euros	6%	34%	30%	7%	22%	100%
	Plus de 500 000 euros	12%	43%	33%	8%	3%	100%
Total		6%	42%	25%	15%	13%	100%

Source : Enquête semestrielle auprès des responsables associatifs - Recherches & Solidarités – Juin 2015.